



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

heth 27.12.15



1847

Neth 396.2.5

RÉVOLUTION

R. A. Bowie

BELGE,

1830,

Par Mackintosh.

CINQUIÈME ÉDITION.

La mitraille a brisé l'Orange,
Sur l'arbre de la liberté.

La Brabançonne.

BRUXELLES,
BERTHOT, LIBRAIRE DU ROI ET DE LA COUR,
MARCHÉ-AUX-BOIS, 6.

1846.

Paris.— Imprimerie de H. Fournier et C^e, 7 rue Saint-Benoit.

RÉVOLUTION

BELGE.

RÉVOLUTION

BELGE,

1830,

Par Macintosh.

—
CINQUIÈME ÉDITION.

La mitraille a brisé l'Orange,
Sur l'arbre de la liberté.

La Brabançonne.

—
BRUXELLES,

ATHOT, LIBRAIRE DU ROI ET DE LA COUR,

B **MARCHÉ-AUX-BOIS, 6.**

—
1846.

Harvard College Library
Bowdoin Collection
Gift of
Mrs. E. D. Brandegee
Nov. 9, 1908

RÉVOLUTION

BELGE.

NAPOLEON était tombé. Sa tentative de reconquérir l'Europe avait échoué. Il espérait qu'à l'exemple des Français, tous les peuples jadis soumis à son empire seraient accourus sous ses drapeaux. Les peuples étaient fatigués de la gloire militaire; trop de revers les en avaient désenchantés. Ils protestèrent, aux champs de Waterloo, contre la réclamation armée du conquérant. Les Belges, surtout, confondus dans les rangs d'anciens ennemis, contribuèrent puissamment à la défaite de leurs ci-devant frères. Le divorce fut consommé entre la Belgique et la France.

Il fallait une digue aux envahissemens possibles de la France à l'avenir; on attachait la Belgique à la Hollande, et aux deux pays

réunis on imposa le nom de royaume des Pays-Bas.

Au nouveau royaume il fallait une constitution qui répondit, sans trop les froisser, aux besoins divers des deux nations si maladroitement amalgamées. On se contenta d'arranger à la taille de la Belgique la constitution qui régissait la vieille Hollande. On proposa le projet à l'adoption des notables Belges. Les uns acceptèrent, d'autres refusèrent, d'autres, et en plus grand nombre, s'abstinrent de se prononcer. On réunit le nombre des adhérens à celui des non votans, et, à l'aide de cette prétendue majorité, on déclara que la Belgique avait adopté la *Loi fondamentale du royaume des Pays-Bas*.

On avait besoin de repos. Le commerce, l'industrie reprenaient leur essor. Les masses se prononçaient en faveur du nouvel ordre de choses. Quelques améliorations introduites dans le système de gouvernement, beaucoup d'autres promises; la bonté du monarque, ses protestations grosses d'avenir et de bonheur, tout contribuait à faire oublier à la nation comment on avait surpris ses suffrages pour lui imposer sa loi fondamentale.

Et cependant cette loi fondamentale, quelque partielle, quelque imparfaite qu'elle fût, on ne tarda pas à violer ses principales stipulations.

Elle accordait à tout individu soit régnicole, soit étranger, protection de sa personne et de ses biens. — On sait comment furent accueillis et protégés des étrangers qui avaient eu le malheur de ne pas plaire au ministère.

Elle admettait aux emplois tous les citoyens. — On adopta l'usage exclusif de la langue hollandaise, et la carrière fut fermée aux deux tiers des Belges.

L'organisation judiciaire, l'institution d'une haute cour, avaient été expressément stipulées dans la loi, en 1815. — En 1830 on en attendait encore l'exécution.

Enfin l'enseignement était enchaîné, la presse achetée ou réduite au silence; la légalité confisquée au profit du pouvoir, armé de ses arrêtés et circulaires; les juges restaient amovibles, et par conséquent à la merci de l'autorité; les impôts exorbitants croissaient d'année en année; un subside consacré à l'encouragement de l'industrie belge était jeté en pâture à des intrigans

étrangers. A tous ces faits le Belge, confiant dans la bonté et la sagesse d'un monarque qu'il croyait circonvenu, n'opposa pendant quinze ans que de la patience ; et si aucune commotion n'avait ébranlé un état voisin, peut-être la paix et la tranquillité auraient encore long-temps régné en Belgique.

Lors de l'érection du nouveau royaume constitutionnel, quelques écrivains avaient fait, dans les journaux, des essais d'opposition constitutionnelle. C'était pour le pouvoir non un sujet de crainte, mais un motif d'embarras ; il s'en délivra à l'aide de quelques condamnations judiciaires. Ces écrivains, ne trouvant pas d'écho dans la nation, se transportèrent sur un autre terrain. Les actes arbitraires des gouvernemens français et espagnol furent signalés et censurés. On attaquait l'étranger, du pays pas un mot de plainte. Les lecteurs de journaux en concluaient que tout était bien ; les masses, peu éclairées et toujours moutonnières d'ailleurs, répétaient que tout était pour le mieux. On était fier de son roi, de son gouvernement, de son titre de Belge ; et les étrangers, frappés du concert unanime de louanges, répétaient que les

Pays-Bas étaient le plus heureux royaume du monde.

Il se trouva des ambassadeurs étrangers qui se formalisèrent d'entendre faire des comparaisons, dont, peut-être, ils appréciaient la justesse. La diplomatie fit des démarches, et, dans le pays de la liberté, les journaux furent condamnés à se taire, même sur le compte des étrangers. Dès-lors les journaux gardèrent le silence. Le peuple, étranger à tout esprit public ou politique, payait ses impôts, tirait la milice, buvait, mangeait, dormait ; le tout par habitude, et sans s'inquiéter le moins du monde des empiètemens du pouvoir : il n'y connaissait goutte.

Dans cet état de choses, le ministère avait beau jeu. Ses actes passaient sans contrôle aucun. Aucun cri ne s'élevait contre eux ; aucun signal de mécontentement pour rallier les mécontentemens épars. Les années s'écoulaient, et les abus croissaient avec les années.

Enfin hors des bureaux du ministère de la justice se glissa un projet de code pénal, digne de l'ignorance du moyen âge ; un code

dont le fouet et la corde étaient le frontispice. Un cri général de réprobation accueillit ce projet ; le projet disparut , mais son auteur , le ministre *van Maanen*, restait au pouvoir, et dès-lors la plus grande méfiance se répandit dans la nation.

Encouragés par cette manifestation d'esprit public , de sentiment de sa dignité , les écrivains libéraux reparurent dans l'arène. Ils cherchèrent à développer ce germe fécond , ils voulurent apprendre au peuple à faire respecter ses droits. Pour cela il fallait d'abord lui prouver qu'il en avait. C'est ce dont les publicistes s'occupèrent sans relâche. La loi fondamentale à la main , ils examinaient les actes du pouvoir, ils signalaient les violations du pacte constitutionnel. Pour se soustraire à leurs investigations , on mûra les opérations administratives , on imposa à tous les employés ministériels un serment de mutisme absolu. Malgré ces précautions , à cause peut-être de ces mêmes précautions , des révélations inattendues jaillirent de toutes parts. Un essaim d'abus peu importants, qu'en d'autres circonstances on n'aurait pas songé à relever , étaient reproduits avec un entou-

rage qui les grossissait parfois outre mesure.

Le peuple était écrasé sous des contributions énormes qui n'avaient pas même la guerre pour excuse. L'impôt immoral de la mouture et celui sur l'abattage causaient les plus vives réclamations. Les places dans les administrations, les grades dans l'armée étaient abandonnés aux seuls Hollandais. Les garanties que le despotisme militaire avait respectées étaient abolies par de simples arrêtés. Par des filières imperceptibles on cherchait à tout ramener au pouvoir absolu. On avait établi du centre aux extrémités de la nation des rayons semblables aux fils perfides de l'araignée, qui, effleurés par un moucheron, annoncent à l'insecte odieux la présence de sa victime.

Le pouvoir avait à sa disposition les tribunaux pour étouffer les plaintes ; l'enseignement pour disposer les esprits des générations naissantes à son système d'abrutissement ; les chambres des États-généraux où la majorité hollandaise donnait à ses actes l'apparence de la légalité : il lui restait à asservir la presse ; il l'essaya par deux moyens à la fois, les poursuites judiciaires, et la contre

opposition dans des journaux achetés ou créés par lui.

Un fait honorable pour la nation belge, c'est qu'il ne se trouva aucun indigène pour défendre le ministère ; il fut réduit à mendier le secours d'étrangers chassés de leur sol natal pour inconduite. Un Libry-Bagnano, que le fer du bourreau avait publiquement flétri¹ ; un Durand, banni de France et qui en Belgique avait fait de l'opposition pour forcer la main au ministère, tels étaient les auxiliaires de Van Maanen, et bien dignes de leur patron.

Il s'engagea, dès lors, une lutte entre les journaux libéraux, forts de leur seule conviction et de l'assentiment des gens de bien, et les feuilles ministérielles, soutenues par la vénalité des parquets, l'arbitraire des destitutions, les intrigues des employés, et l'argent extorqué à la nation. A prix d'or, on

¹ Georges de Libry, comte de Bagnano, natif de Florence, fut condamné par arrêt de la cour d'assises du Rhône, du 23 mai 1816, aux travaux forcés pendant dix ans, pour crime de faux en écriture de commerce. Le 3 mai 1817, il fut condamné par la même cour, pour récidive, aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la marqua. Le jugement fut exécuté à Lyon.

se créait de nouveaux partisans. Le million que l'on consacrait annuellement à encourager l'industrie belge, se perdait dans les opérations commerciales ou industrielles des favoris des ministres. Et pour les libéraux, c'étaient des procès continuels, des poursuites de tous genres, l'amende, la prison.... mais plus on les opprimait et plus ils élevaient la voix; ils sentaient la noblesse de leur mission, et marchaient sans hésiter vers le but qu'ils s'étaient proposé.

La nation avait ouvert les yeux; elle résolut de se plaindre. Les états provinciaux furent chargés d'être ses interprètes au pied du trône. Le roi les écouta avec impatience et désapprouva publiquement leur conduite loyale. On avait imposé silence aux mandataires, les administrés eux-mêmes portèrent la parole et firent entendre leur grande voix devant la tribune nationale. 90,000 pétitionnaires vinrent réclamer le redressement de leurs nombreux griefs. Les intrigues ministérielles empêchèrent les suites de cette démarche.

La nation s'était divisée en deux partis, les opprimés et les protégés, les *libéraux* et les

ministériels, les Belges et les Hollandais. La guerre fut déclarée, guerre à mort, dont on ne pouvait prévoir l'issue prochaine, mais qui prenait chaque jour un caractère plus marqué d'acharnement.

Au milieu de ce conflit, M. de Potter, connu dans le monde littéraire par quelques écrits remarquables, confia aux colonnes du *Courrier des Pays-Bas* des réflexions arrachées par son indignation. Il proposait de faire peser sur les ministériels un châtement moral, la vengeance de l'opinion. *Honnissons, bafouons les ministériels!* s'écriait-il. On lui fit un crime de ce sentiment; et après une série de mauvais traitemens, après un long emprisonnement préalable, on le traîna sur le banc des assises.

Tout Bruxelles a suivi le cours de cette procédure, commencée le 19 décembre 1828, et terminée le lendemain, par un arrêt dont ni les juges, ni l'auditoire ne perdront jamais le souvenir.

Malgré une pluie continuelle, l'heure avancée, et le nombre des gendarmes, une foule immense était réunie dans les environs du palais de justice. Les portes étaient

fermées ; un silence morne régnait au loin. Chacun, le cou tendu, enviait le sort de ceux qui avaient pu pénétrer dans la salle ; chacun attendait qu'un bruit intérieur lui annonçât l'issue de la procédure , quoique personne n'osât douter du résultat.

Tout-à-coup , des cris improbateurs font retentir les voûtes de la salle d'audience , d'autres cris y répondent de l'extérieur. Les portes du palais s'ouvrent, la foule en sort, et bientôt se répand la nouvelle que *M. de Potter est condamné à 18 mois de prison, 1000 flor. d'amende, etc.* Les noms de Kersmaker, président, Orts, Putseys, Greindl, Cannaert et de Dryver, conseillers, sont salués tour à tour par des imprécations. Un tumulte universel a succédé au morne silence, et les cris de *vive de Potter ! à bas van Maanen !* retentissent de toutes parts, malgré les agens de police qui circulent dans tous les sens.

M. de Potter sort enfin, dans une voiture de place, entouré de gendarmes, comme un vil criminel. A son aspect, tout le monde se découvre, et le salue des plus vives acclamations. Un cortège immense suit la voiture jusqu'à la prison, et les juges, les conseillers,

à la faveur du tumulte, se sauvent inaperçus.

Tout n'était pas encore fini pour de Potter. En face de la prison s'élevait l'hôtel du ministre van Maanen. Une fête s'y célébrait au moment même où le cortège passait sous les fenêtres. A ce rapprochement inattendu, fait par les amis de de Potter, l'indignation publique ne connut plus de bornes ; les vitres de l'hôtel volèrent en éclats, et sans les chaînes qui fermaient la porte, il est probable que la réunion ministérielle se serait terminée d'une manière tragique.

La gendarmerie, dont la caserne est voisine de la prison, s'avance en ordre de bataille ; la foule recule ; *Arrêtez !* s'écrie tout-à-coup une voix forte, et le mouvement rétrograde cesse, l'attitude populaire devient hostile ; la gendarmerie hésite... Une attaque de sa part eût amené de terribles résultats ; elle se décide prudemment à se tenir sur la défensive.

Un des gendarmes qui accompagnaient M. de Potter, dans la voiture, voulait s'élan- cer pour refouler la multitude. « Restez, lui dit son camarade, s'il y avait moyen d'employer la force, nos compagnons ne seraient

pas demeurés en repos. » Et comme il ne paraissait pas persuadé : « Laissez-les faire , ajoute M. de Potter, cela se bornera à quelques carreaux de vitres. Ne provoquez pas de plus graves conséquences. »

Le mouvement extérieur avait jeté l'alarme dans la prison. A peine voulait-on en ouvrir les portes pour recevoir le prisonnier patriote. Enfin , les difficultés furent levées , et un dernier cri de la foule salua M. de Potter, sur lequel se refermèrent soudain les grilles et les verroux.

On sait les conséquences de cette mémorable soirée , on sait quelle indignation provoqua dans tous les esprits l'issue de ce fameux procès. Des poursuites eurent lieu pour atteindre les auteurs du tumulte ; des citoyens honorables furent cités à diverses reprises et interrogés inquisitoirement ; les menées les plus infâmes furent mises en usage pour déterrer les auteurs ou les complices de la scène nocturne qui avait troublé la fête du ministre. M. Coché-Mommens , imprimeur du *Courrier des Pays-Bas* , fut accusé d'avoir été vu lançant des pierres, de sa propre main , gantée , contre les fenêtres

de son Excellence, et excitant la foule à suivre son exemple. La fermeté du prévenu déconcerta le dénonciateur, qui, poussé dans ses derniers retranchemens, avoua qu'il n'avait fait qu'obéir à M. de Knyff, directeur de la police, en inventant cette accusation; cet individu, nommé Coume, et jouant le rôle d'espion, fut sacrifié à la réputation de son digne tuteur, et un jugement porté contre lui, le condamna comme calomniateur, non de M. Coché, mais bien du directeur de Knyff.

Un autre citoyen, M. Oorlof, se rendait à la loge des Philanthropes, au Petit-Sablon, en face de l'hôtel van Maanen. Un mouvement de la foule lui fait faire une chute; il est blessé. Un de ses amis, M. H. Remy, qui se rendait à la même loge, l'enlève et le transporte dans un cabaret voisin, où il panse sa blessure. Le lendemain, les deux citoyens paisibles furent arrêtés, mis au secret et retenus pendant dix jours... et pourquoi, parce que, la veille, le cocher du fiacre qui avait servi à transporter M. de Potter, avait déclaré qu'au moment où l'on entoura la voiture de trop près, il avait asséné sur la

tête d'un des assaillans un coup de la clef dont il se servait pour serrer les essieux. M. Oorlof avait été blessé, donc M. Oorlof avait voulu délivrer de Potter, et c'est lui qu'avait atteint la clef du cocher !!!

M. de Potter était rentré dans sa prison où l'attendaient encore d'autres victimes de l'arrêté de 1815. Tous ces grands coupables devinrent dès lors l'objet d'une surveillance particulière et furent en butte à mille vexations. On semblait vouloir s'en prendre à eux de la moindre attaque dirigée contre le ministère. On traitait M. de Potter comme le chef d'une faction, dont le *Courrier* et le *Belge* étaient les principaux organes, et l'on croyait, en employant à son égard des mesures de rigueur, effrayer et comprimer ses partisans. Ce système, loin de réussir, augmenta le mécontentement. On avait hautement désapprouvé le procès et la condamnation qui l'avait suivi, on désapprouva bien plus fortement ces inutiles rigueurs. Tous ceux qui avaient à se plaindre se réunirent sous la même bannière. Un cri fut prononcé, *Union!* il devint le signal de ralliement de tous les mécontents de la Belgique. Les catho-

liques, le clergé, oubliant d'anciennes querelles, tendirent la main aux libéraux. Le jeune barreau, la noblesse belge jetèrent le gant dans la balance, et bientôt il se trouva en face du ministère une puissance formidable qui lui déclara guerre à mort.

Le pouvoir s'effraya du nombre de ses ennemis; il tergiversa, fit de belles promesses, proposa l'abrogation de l'arrêté de 1818, laissa entrevoir la liberté du langage, celle de l'enseignement, l'organisation judiciaire. La nation, pleine de modération et de confiance, attendit l'exécution de ces promesses, et le pouvoir, se croyant vainqueur, reprit sa marche accoutumée.

Les pétitions reparurent plus pressantes, plus nombreuses que jamais. On réclamait avec plus d'énergie, on se plaignait avec plus d'amertume. Le ministre van Maanen qui avait osé insulter aux états-généraux en pleine assemblée, qui avait osé leur déclarer qu'il regardait *au-dessous de sa dignité* de se justifier, était devenu l'objet d'attaques universelles. On ne voyait en lui qu'un mur de séparation entre le trône et la nation; on voulait éloigner ou abattre cet obstacle à

une réconciliation. Le monarque le couvrit du manteau de son inviolabilité et dès lors les Belges enveloppèrent dans la même haine le maître et le serviteur, le protecteur et le protégé.

Le *National*, la *Gazette des Pays-Bas*, la *Sentinelle* et le *Journal de Gand* étaient les principaux organes du ministère. Dociles à la voix de leur patron, ils attaquaient sans relâche la moindre manifestation de libéralisme ; ils dénonçaient aux parquets complaisans les phrases que l'on pouvait incriminer ; ils étaient devenus de véritables réquisitoires, des actes d'accusation permanente. Les Belges s'indignèrent de tant de bassesse ; ces feuilles furent brûlées en plusieurs endroits publics ; la police se mit en route, mais on n'osa sévir contre les auteurs des auto-da-fé. On se contenta d'en noter quelques-uns pour les retrouver à l'occasion.

Les élections fournirent un nouveau théâtre de combats aux *unionistes* et aux ministériels : l'avantage resta aux derniers ; l'exaspération s'accrut d'autant.

Par suite d'une de ces élections, un M. Brugmans, ame damnée de van Maanen,

est appelé à la seconde chambre des états-généraux. Ses pouvoirs, jugés insuffisans, font ajourner son admission. Le ministère intrigue, cabale, mais malgré toutes ces intrigues et ces cabales, la fermeté d'une partie des députés, la conscience de quelques autres, font triompher le bon droit, et M. Brugmans n'est pas admis. Le ministre, furieux, arrache au monarque un arrêté dont les principaux termes, que voici, sont autant d'outrages aux états-généraux et à la nation qu'ils représentaient.

« Quoiqu'il ait été nommé membre des états-généraux et assermenté comme tel ;

» Quoiqu'il réunit toutes les qualités d'éligibilité ;

» Malgré les pièces *incontestables* qu'il avait fournies ;

» Quoique la commission de vérification eût décidé qu'il était *admissible* ;

» Quoique plusieurs membres du syndicat siègent à la chambre ;

» Et quoiqu'enfin des membres de la commission permanente aient été reçus membres des états-généraux ;

» La deuxième chambre a trouvé bon et

sans aucun motif, de lui refuser par une majorité de quatre voix de remplir un mandat légal....

» Bien que, dans des circonstances ordinaires, S. M. *pourrait prendre d'autres dispositions....*

» M. Brugmans est remercié de la preuve *désintéressée de patriotisme qu'il veut bien donner.* »

Cette insulte gratuite faite à la chambre offensa les Belges ; le fameux message du 11 augmenta le mécontentement. De même que l'on avait divisé la nation en unionistes et en ministériels, on divisa les députés en Belges et en Hollandais. On fit le relevé des votes des divers membres, et d'après ce relevé on pesa leurs titres à la confiance du peuple. Cet essai de statistique conduisit à d'autres considérations. On jeta les yeux sur les administrations, on y chercha la proportion des Belges aux Hollandais ; on compta ses ennemis.

De nouvelles faveurs vinrent chercher les séides de van Maanen : quant aux unionistes, les destitutions recommencèrent à pleuvoir sur eux. Les citoyens prirent leurs défenseurs sous leur protection. On proposa des

souscriptions pour les dédommager des pertes matérielles, des médailles pour perpétuer le souvenir de leurs nobles efforts.

Ce projet de dédommagement pénétra jusqu'à M. de Potter qui bientôt allait voir s'ouvrir les portes de sa prison. Il l'adopta, le modifia, le publia dans les journaux, sous le titre de *Souscription nationale*. Le ministère,

Y cherchant et l'indice et l'espoir d'un grand crime, lança aussitôt la meute de ses parquets. MM. de Potter, Coché-Mommens et Vanderstraeten, éditeurs du *Courrier* et du *Belge*, furent arrêtés et mis au secret. On saisit les papiers de de Potter, pour tenir les fils de la conspiration; on lut ses lettres, on commenta ses phrases, ses mots, sa ponctuation, et à l'aide d'un large système d'interprétation, on traîna sur le banc de la cour d'assises, comme prévenus de haute trahison, MM. de Potter, Coché, Vanderstraeten, Tielmans, ami intime de de Potter; Barthels et de Nève, éditeur et imprimeur du *Catholique*.

Le projet d'association converti en un plan de conspiration ne parut pas suffisant pour motiver un arrêt de mort ou de bannissement. On avait saisi la correspondance des

accusés ; dans cette correspondance, il était fait mention d'un *brûlot* que l'on devait lancer. On fit de ce brûlot un complot qui avait pour but le renversement du trône, et on donna cette direction au procès. Ce brûlot cependant n'était qu'une pétition de M. de Potter, pour réclamer sa liberté, en vertu de la nouvelle loi sur la presse. Écrivant à son ami M. Tielemans, référendaire au ministère des affaires étrangères, il avait cru, soit par plaisanterie, soit pour ne pas le compromettre, devoir employer des expressions figurées, et ce mystère devint précisément un crime pour les deux amis qui furent enveloppés dans la même accusation.

Dans cette correspondance se trouvaient des lettres confidentielles, de ménage, adressées de femme à femme, d'amie à amie ; on poussa l'impudeur jusqu'à livrer à l'impression, avant les débats, toutes ces lettres qui devaient être sacrées : on dévoila aux yeux du public la vie privée de citoyens, et cette infamie fut conçue, exécutée, par un Libry Bagnano, auquel on fournit tous les documents qu'il désira !

Enfin la vengeance de van Maanen put

s'assouvir : un arrêt de bannissement rejeta de la terre natale, pour 8, 7 et 5 ans, MM. de Potter, Tielmans, Barthels et de Nève ; un alibi constaté préserva du même sort les deux autres prévenus.

On sait combien long-temps nos quatre proscrits furent ballottés sur les frontières de la Prusse, où les retenaient les intrigues du ministère hollandais. On sait combien long-temps on parvint à leur fermer toutes les issues, et à les abreuver de dégoûts.

Cependant le nom de de Potter était devenu populaire : c'était un signal de ralliement pour le peuple, on possédait un moyen de remuer les masses. On brûlait du désir d'employer ce moyen ; mais on manquait d'antécédens, de modèle ; Paris n'avait pas encore eu ses 27, 28 et 29 juillet.

Comme pour augmenter encore le mécontentement, le roi Guillaume, à cette époque, fixa le siège de la haute cour du royaume, à La Haye, dans un coin de la Hollande. Les régences, les états provinciaux, firent aussitôt des protestations qui de toutes les provinces méridionales surgirent vers le trône. On représentait l'urgence d'établir cette

cour dans une ville quelconque du midi, où les communications étaient plus faciles, où le nombre des procès à juger était plus grand. Néant à la requête ! Van Maanen devait être président de la haute cour, et ce n'est pas au milieu de populations hostiles à son favori que le bon monarque aurait voulu envoyer le confident de ses hautes pensées.

L'exposition des produits d'industrie nationale à Bruxelles vint opérer une diversion. Ces brillants résultats des progrès que nos fabriques avaient faits depuis quinze ans, ces fêtes sans cesse renaissantes, cette affluence d'étrangers, l'aspect de Bruxelles plus animé que jamais, tout semblait devoir conjurer l'orage. On murmurait toutefois en retrouvant à chaque pas aux salons d'exposition l'image du roi Guillaume et des membres de sa famille. On trouvait ces marques d'adulation trop prodiguées. Les feuilles ministérielles tiraient avantage de la richesse de nos produits pour vanter le bonheur du pays, et étourdir la nation sur ses griefs. Les feuilles de l'opposition répondaient à leurs arguments, et les parquets ne restaient pas inactifs. Vers la fin de juillet, pour en donner un

échantillon, le ministère public poursuivait à la fois 12 articles du *Courrier des Pays-Bas*, 3 du *Belge*, 4 du *Politique*, 4 du *Courrier de la Meuse*, 3 du *Catholique*, 3 du *Courrier de la Sambre*, 1 du *Journal de Verviers* : en tout 30 articles, 30 procès.

Tout à coup, Paris jette un cri de liberté; Charles X et ses coups d'état échouent devant les barricades; et les portes de la France s'ouvrent pour nos bannis, ces portes que leur avait fait fermer la haine du ministère hollandais !

La Belgique avait un grand exemple sous les yeux : mais elle reculait toujours devant les terribles résultats d'une résistance armée, quand l'Europe entière était intéressée à comprimer son élan. Quelques turbulens, qui n'avaient rien à perdre, appelaient de tous leurs vœux le moment de la vengeance. Les gens sensés, les industriels, les commerçans, s'opposaient de tous leurs efforts au mouvement qui semblait se préparer.

Sur ces entrefaites, le roi vint à Bruxelles; il visita les salons d'exposition, donna une audience et repartit pour La Haye. On ne témoigna ni enthousiasme ni haine trop mar-

quée. La *Gazette des Pays-Bas* et le *National* seuls se permirent à cette occasion les flatteries les plus inconvenantes ; ils vantaient le *bonheur* et la *joie extraordinaire* des Belges ; parlaient de *faction perdus* parmi les bons citoyens , d'efforts inutiles de la faction pour dépopulariser un *bon roi*, et annonçaient l'anniversaire de ce bon roi , comme devant être célébré avec l'*enthousiasme* et l'*amour* les plus vifs, etc., etc.

Elle arriva l'époque de cet anniversaire du bon roi , et ici commence le récit de faits dont l'histoire offre peu d'exemples , et dont les héros ou le témoins ne perdront jamais le souvenir, mêlé de tant de larmes et de gloire.

Une illumination générale du parc avait été préparée : un feu d'artifice, ajourné sous différens prétextes , devait être enfin tiré le 24 août, jour de la fête. Les préparatifs de l'illumination coûtaient des sommes énormes, et cependant le peuple était écrasé sous l'impôt de la mouture que la régence avait refusé d'abolir, attendu la pénurie du trésor de la ville. Bien plus, le prix du pain déjà fort élevé, avait éprouvé une nouvelle augmentation. Une fermentation sourde régnait dans

Bruxelles ; on avait affiché aux coins des rues des placards en lettres rouges, qui portaient, *lundi feu d'artifice, mardi illumination, mercredi révolution*. Cette idée était devenue fixe et, par une inconcevable conduite, les autorités civiles et militaires ne prenaient pas la moindre mesure en cas d'événement. Une sérénade donnée le 24 août à M. Louis de Wellens, bourgmestre, faillit amener des désordres. Un groupe d'inconnus s'étant dirigé au milieu de la foule réunie pour écouter la sérénade, fit entendre des cris de *vive le roi !* qui provoquèrent de nombreux sifflets. Alors ils disparurent et la tranquillité se rétablit.

Le lendemain, mercredi 25, l'affiche du spectacle portait la *Muette*, annoncée depuis plusieurs jours, mais que l'autorité avait voulu défendre et ne permettait maintenant que par crainte de désordres. Tous les jeunes gens se réunissaient, se félicitaient de la représentation de cet opéra comme d'une victoire remportée sur la police et ses supôts, se promettaient d'applaudir tous les passages en faveur de la liberté, et d'empêcher de jouer le 5^e acte, voulant que la pièce s'arrêtât au triomphe du peuple.

Dès l'ouverture des bureaux, la salle fut envahie ; trop petite était l'enceinte pour la foule avide qui se précipitait comme à une première représentation. Ceux qui n'avaient pas été assez heureux pour obtenir des billets, se promenaient dans les environs du spectacle, attendant les suites de la résolution annoncée d'empêcher le 5^e acte d'être joué. Car alors, c'était là le seul but, la seule intention des jeunes gens.

La pièce est exécutée avec un ensemble admirable. Jamais Lafeuillade-Mazaniello n'avait déployé des moyens aussi étendus. Son enthousiasme embrasait tout l'auditoire. Ce n'étaient que bravos et trépignemens ; des cris de joie, de triomphe, saluaient les scènes de révolte et les cris aux armes ; les allusions étaient saisies avec fureur, et après le quatrième acte, dans l'effervescence du triomphe à laquelle tous les spectateurs avaient pris une part si active, une partie de l'auditoire sortit de la salle en poussant des cris de liberté.

Ces cris se répétèrent par intervalles au dehors. Des groupes y mêlèrent ceux de *vive de Potter, à bas van Maanen ! justice !* Cepen-

dant le cinquième acte fut joué sans opposition et la salle se vida paisiblement.

Tandis que la foule qui encombrait la Place de la Monnaie s'écoulait par les rues adjacentes, quelques jeunes gens traversaient le Fossé aux Loups, rue voisine du théâtre. Là se trouvent les bureaux du *National*, journal de Libry Bagnano. Animés par les scènes qui viennent de les émouvoir, ces jeunes étourdis s'attroupent devant la maison, et donnent un libre cours à leur haine, adressant aux propriétaires et rédacteurs de ce journal les injures les plus vives. Un rassemblement se forme, et bientôt des cris on passe aux voies de fait; des pavés sont arrachés et lancés contre les fenêtres qui volent en éclats.

Une voix s'élève tout-à-coup. « Mes amis ! ce n'est pas à des murs qu'il faut vous en prendre : il faut aller chez Libry lui-même ! » Chez Libry, chez Libry !... En un instant, le Fossé aux Loups est désert; c'est vers la rue de la Madeleine que la multitude se dirige, en se grossissant toujours.

Au milieu de la rue de la Madeleine, s'é-

lève une maison assez apparente, où naguère Libry Bagnano, riche de sommes énormes arrachées à l'industrie belge, avait établi une élégante librairie. La foule était parvenue à ce point, et en un clin d'œil les portes de la maison sont enfoncées, les chambres envahies. Libry a disparu !... il était temps, d'une fenêtre du second étage on avait attaché un manche à balai armé d'un nœud coulant !....

Ne pouvant assouvir leur fureur sur l'auteur présumé de tant de maux, les assaillans brisent et déchirent tout ce qu'ils trouvent. Meubles, litteries, pendules, volent par les fenêtres, et à peine tombés sur le pavé sont mis en pièces par ceux qui n'ont pu pénétrer dans la maison. Un homme s'empare de la robe de chambre de Libry, un autre d'un chaudron, et ils en font un drapeau et un tambour. Tous les livres sont lacérés et foulés aux pieds. La rue de la Madeleine est recouverte d'un épais tapis de papiers déchirés. On pénètre dans la cave, on en sort le vin que l'on boit en chantant le chœur du Solitaire :

Le vin par sa douce chaleur
Et nous anime et nous possède.

3.

On vit alors des hommes armés se mêler aux groupes. Les magasins de quelques armuriers avaient été pillés : des fusils magnifiques, des pistolets, des poignards, des sabres de prix étaient enlevés par quelques individus qui parcouraient les rues, arrachaient et brisaient les enseignes où se trouvaient les armes du roi et de la famille royale, et criaient à tue tête : *t'is revolutie!* c'est la révolution !

Ces scènes tumultueuses avaient dû attirer l'attention des autorités civiles et militaires. Un détachement de grenadiers avait été dirigé vers la rue de la Madeleine. L'arrivée des militaires engagea quelques spectateurs paisibles à rentrer chez eux. Les plus acharnés, et ceux qui avaient puisé dans le vin une exaspération extraordinaire, restèrent à leur besogne. Une lutte s'engagea, vers le haut de la rue ; deux malheureux tombèrent morts et pour la première fois le sang belge rougit les pavés. On ne s'accorde pas sur les causes qui provoquèrent cette hostilité de la part de la troupe ; cependant elle jugea à propos de s'en tenir là, et se borna ensuite au rôle de paisible spectatrice.

Avant cette rixe, le gros de la foule avait

pris la direction du Sablon vers l'hôtel de van Maanen. Arrivée là, elle se met en devoir de renouveler les mêmes scènes de dévastation. La gendarmerie se présente : *Restez neutres, et l'on ne vous fera pas de mal*, s'écrie la multitude. Ce conseil qu'appuyait la vue de piques et de bayonnettes, fut suivi par la gendarmerie. Cependant, on abat des arbres au Petit-Sablon, on en fait des barricades, pour éviter une surprise, et l'opération commence. La maison du protecteur fut plus maltraitée encore que celle du protégé. Livrée aux flammes, après avoir été dévastée de la manière la plus pitoyable, elle s'affaissait lentement aux regards avides d'une multitude satisfaite, qui ne permettait aux pompiers d'approcher que pour empêcher le feu d'atteindre les maisons voisines.

La demeure du commandant de place, général Vauthier, celle du directeur de la police de Knyff, la maison du procureur du roi Schuermans, sont presque simultanément attaquées et saccagées. Les insignes de la maison d'Orange tombent de toutes parts, brisées sous les crocs de fer dont le peuple s'est armé. Les mots *roi, royal*, disparaissent

soit par la main du peuple, soit par celle des propriétaires qui dissimulent, en badigeonnant leurs enseignes, les mots si détestés.

Dire qu'en un pareil désordre, quelques individus n'aient pas profité de la circonstance pour s'emparer de plusieurs objets, ce serait s'exposer à ne pas être cru ; voici cependant des faits que plusieurs témoins peuvent attester : au sac de la maison Libry, un enfant ramasse une boucle d'oreille qui est à ses pieds ; un homme mal vêtu s'aperçoit de son action, saisit la boucle, la jette à terre et l'écrase sous son pied, sans dire un seul mot. Chez de Knyff, un individu s'empare d'un manteau magnifique en drap bronze, et s'en affuble. Des cris unanimes désapprouvent son action, on le saisit, on le terrasse, on lui arrache le manteau que l'on met en pièces. Sans doute il s'était glissé dans la foule nombre de ces individus pour qui la foule est un élément propice, et ceux-là ne se faisaient pas scrupule de saisir ce qui se trouvait à leur convenance ; mais les autres ne songeaient qu'à la vengeance, et punissaient les objets de leur haine en détruisant tout ce qui leur avait appartenu.

Par degrés les jeunes gens, première cause du mouvement, avaient disparu. La fatigue, leur vengeance satisfaite par la destruction des repaires de leurs ennemis capitaux, en avaient diminué le nombre. Celui des gens du peuple s'était accru. C'est à eux que l'on doit le ravage causé dans l'hôtel du gouvernement, la destruction des archives cadastrales, etc. Ils avaient pris l'hôtel du gouvernement de la province pour le *siège du gouvernement*; ils s'y sont précipités, ont brisé les meubles, brûlé la voiture du gouverneur, et jeté les registres dans la rue.

Cependant, ces scènes de pillage pouvaient entraîner des désordres. La nuit s'était écoulée, quelques citoyens prennent les armes; ils se font rendre les postes occupés par les militaires. C'est le seul moyen d'arrêter l'effusion de sang. La troupe va se ranger en bataille sur le Grand Sablon et devant les palais du roi et des princes. Les citoyens montent la garde à tous les édifices que l'on craint de voir livrer au pillage.

Au café Suisse, Place de la Monnaie, un gros de gens armés entre pour se rafraîchir; on leur abandonne des liqueurs en abon-

dance; un jeune garçon de 14 à 15 ans s'avise de demander du faro; sur la réponse qu'au café on ne vend pas de faro, il s'emporte, grimpe sur une table, brise un lustre et décharge son fusil dans une glace magnifique qui vole en éclats. Son exemple est suivi par quelques-uns de ses compagnons, et ce bel établissement allait être entièrement dévasté, sans l'arrivée d'un détachement de garde bourgeoise qui dispersa non sans peine cet attroupement.

Dans d'autres quartiers, la présence des militaires exaspérait le peuple. Des rassemblemens nombreux s'étaient portés autour du Grand Sablon, où les chasseurs et les grenadiers s'étaient réunis. Vers six heures du matin, un officier ordonna sur ce point des feux de peloton qui rendirent la lutte sanglante. On voyait transporter des blessés; les fusillades se répétaient à chaque instant; les maisons se fermaient et les fenêtres se garnissaient de femmes et de curieux; de toutes parts le peuple s'armait, et l'exaspération se peignait sur toutes les physionomies; liberté! vengeance! était devenu le cri de ralliement.

Au milieu de cet accès de fièvre populaire, une proclamation fut affichée à tous les coins des rues par les soins de la régence. Elle abolissait la mouture et invitait tous les bons citoyens à s'armer pour le maintien de la sûreté publique.

Vers midi, le feu s'était ralenti; les troupes s'étaient repliées sur la Place des Palais, et avaient cessé les hostilités. Une nouvelle proclamation de la régence annonçait que les troupes abandonnaient aux habitans armés la sûreté de la ville; que l'on s'occupait avec ardeur des moyens de satisfaire aux vœux publics.

Par toute la ville, on colportait les imprimés suivans :

Ce que veut le peuple :

1° L'exécution franche et sincère de la loi fondamentale, sans restriction ou interprétation au profit du pouvoir 2° L'éloignement du ministre Van Maanen. 3° La suspension provisoire de l'abattage jusqu'à la prochaine session des états généraux. 4° Un nouveau système électoral établi par une loi où l'élection soit plus directe par le peuple. 5° Le rétablissement du jury. 6° Une loi nouvelle

sur l'organisation judiciaire. 7° La responsabilité pénale établie par une loi. 8° Une loi qui fixe le siège de la Haute Cour dans les provinces méridionales. 9° La cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux. 10° L'annulation de toutes les condamnations en matière politique. 11° Qu'il soit distribué à tous les ouvriers infortunés du pain pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux.

Des groupes de peuple munis d'armes de toute espèce parcouraient la ville. Un drapeau tricolore français fut promené pendant quelques instans. Pour éviter les désordres auxquels ce signal de ralliement pouvait donner lieu, on se hâta d'arborer l'ancien drapeau brabançon, rouge, jaune et noir, et l'on adopta ces couleurs nationales. Des citoyens armés circulaient en nombreuses patrouilles, et arrêtaient les hommes ivres qui essayaient de profiter du désordre pour commettre des excès.

Pendant toute l'après-dinée et la nuit du jeudi au vendredi, les citoyens, profitant de l'ivresse complète des détachemens de gens du peuple, les désarmèrent moitié par ruse,

moitié par force. Il s'ensuivit quelques rixes qui n'eurent aucun grave résultat. Quelques individus voulaient forcer l'entrée de la rue du Musée, pour aller détruire la riche toilette destinée à la princesse Marianne, et qui faisait partie de l'exposition des produits d'industrie; la garde bourgeoise s'opposa à leurs efforts et vint à bout de les disperser.

Du reste la nuit se passa paisiblement, et les dispositions malveillantes, manifestées la veille, furent réprimées par la bonne contenance des citoyens. Le lendemain, vers neuf heures du matin, M. le baron d'Hoogvorst accepta le commandement de la garde bourgeoise, et s'occupa aussitôt de l'organisation de cette force armée.

Pendant que l'on s'occupait de réunir la garde citoyenne, une foule de peuple s'était portée vers le parc. En un instant les échafaudages disposés pour l'illumination du 24, sont brisés, entassés en bûchers et livrés aux flammes. Le hangar construit au Waux-Hall, et qui servait de dépôt aux lampions, est abattu, et les débris portés dans un énorme foyer disposé au milieu du Bassin vert. Les verres de couleur sont foulés aux pieds. La

garde bourgeoise, enfin organisée, parvient à déblayer le parc, et peut-être à préserver cette magnifique promenade de la destruction.

Toute la partie basse de la ville était rentrée dans la plus profonde tranquillité. Les marchés s'étaient ouverts; on allait en se promenant visiter les lieux témoins de la vengeance populaire.

Vers sept heures du soir; il se forme de nouveaux rassemblemens de malveillans. Ils manifestent l'intention de désarmer la garde bourgeoise, et se mettent en devoir d'exercer leur dessein sur des pelotons dispersés. Les bourgeois se virent forcés de faire feu, et quelques-uns de ces malheureux furent victimes de leur imprudence.

Dans la nuit précédente on avait porté l'incendie et la dévastation dans quelques fabriques aux environs de Bruxelles; on prit des mesures pour que ces scènes de désordre ne pussent se renouveler, et l'on arrêta plusieurs incendiaires. Les habitans des faubourgs et des villages voisins s'empressèrent d'imiter les Bruxellois, et de se former en gardes civiques.

Les événemens de Bruxelles avaient jeté l'alarme parmi les villes voisines. Dès qu'on eut appris l'issue des premiers efforts de la bourgeoisie, plusieurs de ces villes voulurent suivre son exemple. A Liège et à Louvain les citoyens se rendirent maîtres des postes occupés par les troupes. A Namur et à Mons, la force brutale dut être employée pour dompter l'élan généreux des habitans. Gand et Anvers seuls, loin de prendre part au mouvement, désapprouvèrent hautement la conduite de quelques *meneurs* qui, selon eux, voulaient plonger le pays dans le deuil et la misère.

A Gand, le gouvernement semait à pleines mains l'or dont les fabricans se servaient pour occuper des masses d'ouvriers : et ces fabricans, à leur tour, contenaient le reste des citoyens par les craintes que pouvaient faire éprouver ces milliers d'hommes dévoués à celui qui les paie, jusqu'à ce qu'arrive un plus offrant et dernier enchérisseur.

A Bruxelles, où l'on ne pouvait mettre les mêmes moyens à exécution, le peuple était maintenant soulevé ; sans considérer la cause qui avait fait courir aux armes, on voulait

profiter de l'attitude hostile que l'on avait prise, pour obtenir ce que les sollicitations et les supplications de tout un pays n'avaient pu obtenir. Le renvoi de van Maanen, l'abolition de la mouture et de l'abattage; tels étaient les deux points sur lesquels le peuple insistait particulièrement, et il avait juré de ne déposer les armes, qu'après avoir obtenu le redressement de ces griefs. Jusque là, il voulait se constituer en révolte; mais les notables, craignant de se compromettre, voulaient parer les vœux du peuple d'un vernis de légalité; ils voulaient soumettre une fièvre révolutionnaire à la tactique administrative, et cherchaient à dominer la multitude pour ne pas être dominés par elle.

Des soldats occupaient encore le poste de la prison des Petits-Carmes, avec l'autorisation du commandant de la garde bourgeoise, le peuple s'offensa de voir encore, dans une ville où il chantait victoire, des postes qui ne portaient pas les couleurs adoptées par lui. Pour calmer son mécontentement, on envoya des officiers bourgeois vers les généraux Aberson, Vauthier et de Bylandt, stationnés avec leurs troupes devant les palais. Et sur

la réclamation de ces citoyens, l'ordre fut donné, et le poste des Petits-Carmes livré à la garde bourgeoise.

Pendant les pourparlers nécessités par cette réclamation, M. le général de Bylandt fit entendre qu'un renfort considérable de troupes étaient en marche sur Bruxelles, et qu'il pourrait à leur aide reprendre le service ordinaire des postes de la ville et décharger de ce soin la garde bourgeoise. L'attitude conciliatrice prise par les citoyens autorisait encore l'autorité militaire à ne voir dans ce mouvement qu'une émeute pour la répression de laquelle il suffirait de montrer des bayonnettes. Cependant l'annonce de l'approche des troupes, répandue dans Bruxelles, exaspéra non seulement le peuple, mais encore tous les gardes bourgeois, qui virent dans cette mesure une réaction imminente. Partout on criait aux armes, on parlait de former des barricades à l'instar de Paris dont les immortelles journées de juillet étaient si présentes à l'idée des Belges. La détermination était prise de s'opposer de vive force à l'entrée des troupes, et l'on se proposait même de prendre l'initiative en attaquant celles

qui se trouvaient encore devant les palais.

M. d'Hoogvorst, commandant de la garde bourgeoise, prit la résolution d'aller représenter aux généraux ce qui se passait dans la ville; il s'adjoignit MM. Vandersmissen, commandant en second, Fleury, Palmaert fils, Pletinckx, le comte Vanderburch, et le comte de Bocarné, et se rendit avec eux au palais, où s'ouvrirent les conférences. Pendant tous ces débats, la régence, perdue dans la gabarre et réduite à la plus complète nullité, fut forcée par quelques citoyens qui avaient pu pénétrer jusqu'à la salle des délibérations, à envoyer une commission pour s'informer du résultat des conférences. Si l'ordre de faire entrer les troupes n'était pas révoqué, la régence elle-même devait se porter au devant, conjurer les chefs de suspendre leur marche, et leur représenter les conséquences qui pourraient résulter de leur refus.

Cette commission, formée et envoyée vers deux heures, rencontra les chefs de la bourgeoisie armée, rapportant la nouvelle que les troupes n'entreraient pas en ville; que celles qui se trouvaient stationnées au palais con-

tinueraient à y demeurer, sous la garantie que l'ordre serait maintenu par la garde bourgeoise seule, et que cet ordre de choses serait observé jusqu'au retour d'une députation que les habitans de la ville enverraient au roi, afin de lui soumettre les vœux des citoyens pour le redressement des griefs.

En conséquence de ces stipulations, une ordonnance fut envoyée sur-le-champ par le général de Bylandt, pour arrêter la marche des troupes dirigées sur Bruxelles. Près de Malines se trouvaient déjà deux régimens d'infanterie avec huit pièces de canons et un régiment de hussards arrivait de Gand. Tous obéirent à l'ordre du général.

Vers le soir, sur l'invitation de M. le baron d'Hoogvorst, il se forma une réunion de citoyens notables, à l'effet de délibérer sur des objets d'ordre et de sûreté publique. M. le baron de Secus, membre des états-généraux, fut nommé président de cette assemblée, et M. Vandeweyer, avocat, secrétaire. On propose d'envoyer une députation au roi; la régence, invitée d'y coopérer, s'y refuse, en invoquant ses réglemens, et en annonçant que de son côté elle s'occupe d'une adresse

au souverain sur les événemens actuels. L'assemblée décide que la députation sera envoyée, et l'on nomme une commission chargée de rédiger, séance tenante, un projet d'adresse au roi. Cette commission se compose de MM. le comte Félix de Mérode, Gendebien, S. Van de Weyer, baron J. d'Hoogvorst et Rouppe.

Voici l'adresse que la députation était chargée de présenter :

SIRE !

Les soussignés, vos respectueux et fidèles sujets, prennent la liberté, dans les circonstances difficiles où se trouvent la ville de Bruxelles et d'autres villes du royaume, de députer vers V. M. cinq de ses citoyens, MM. le baron J. d'Hoogvorst, comte Félix de Mérode, Gendebien, Frédéric de Sécus, Palmaërt, père, chargés de lui exposer que jamais dans une crise pareille les bons habitans ne méritèrent davantage l'estime de V. M. et la reconnaissance publique. Ils ont, par leur fermeté et leur courage, calmé en

trois jours l'effervescence la plus menaçante et fait cesser de graves désordres. Mais, Sire, ils ne peuvent le dissimuler à V. M., le mécontentement a des racines profondes; partout on sent les conséquences du système funeste, suivi par des ministres qui méconnaissent et nos vœux et nos besoins. Aujourd'hui, maîtres du mouvement, rien ne répond aux bons citoyens de Bruxelles que, si la nation n'est pas apaisée, ils ne seront pas eux-mêmes les victimes de leurs efforts; ils vous supplient donc, Sire, par tous les sentimens généreux qui animent le cœur de V. M., d'écouter leurs voix et de mettre ainsi un terme à leurs justes doléances. Pleins de confiance dans la bonté de Votre Majesté et dans sa justice, ils n'ont député vers vous leurs concitoyens que pour acquérir la douce certitude que les maux dont on se plaint seront aussitôt réparés que connus. Les sous-signés sont convaincus qu'un des meilleurs moyens pour parvenir à ce but si désiré, serait la prompte convocation des états-généraux.

(Suivaient les signatures.)

Le choix de l'assemblée s'était fixé par acclamation sur MM. J. d'Hoogvorst, Comte Félix de Mérode, Gendebien, F. de Séous et Palmaert. Ces messieurs, munis de passeports signés par le général de Bylandt, partirent le 29 au matin pour La Haye.

Liège avait déjà eu et exécuté l'idée d'envoyer une députation de trois citoyens pour exposer au gouvernement par quels moyens conciliatoires il pouvait assurer la tranquillité publique.

L'attention des autres villes demeurait fixée sur Bruxelles et sur Liège. Une fermentation sourde couvait dans Louvain, Ath, Mons, Verviers, Bruges, Namur. On rédigeait des adresses au roi, on organisait des gardes bourgeoises, on arborait le drapeau brabançon. Dans quelques localités, des gens sans aveu profitèrent de la circonstance pour se livrer à des excès qui ne tardèrent pas à être réprimés. On attendait, dans une attitude calme mais ferme, la réponse du roi aux diverses députations.

Cependant des troupes s'avançaient de tous les points de la Hollande; les journaux hollandais criaient aux armes pour dompter

les rebelles ; des conseils de ministres restaient assemblés à La Haye , présidés par le roi , assisté des princes ses fils et de l'odieux van Maanen. Les princes d'Orange et Frédéric se mirent en route pour les provinces du midi et parcourant le cordon de troupes échelonnées depuis la Hollande jusqu'à Vilvorde, ils arrivèrent aux portes de Bruxelles.

Du palais de Laeken , le prince d'Orange envoya son aide de camp , M. de Cruykenbourg , pour inviter M. le commandant général de la garde bourgeoise à venir s'entendre avec lui. Le 31 août , vers midi , une députation partit pour le palais , composée du baron d'Hoogvorst , du major Vandersmissen , du comte Vanderburch , du chevalier Hotton , de MM. Rouppe et Van de Weyer.

La députation fut reçue à Vilvorde par les deux princes , aussitôt après son arrivée. Pendant un entretien particulier , le prince d'Orange s'adressant à M. Rouppe , et portant la main à sa boutonnière , parée du ruban aux trois couleurs , lui dit « Vous connaissez sans doute le code pénal ; vous portez dans mon quartier-général des couleurs illégales , et je pourrais... » — « Prince , reprit

M. Rouppe, ces couleurs sont celles de la bourgeoisie que j'ai l'honneur de représenter ; c'est une marque de patriotisme et non de rébellion ; la députation s'est rendue en toute confiance auprès de vous ; et du reste... » Ce sujet de conversation fut abandonné et l'on entra soudain en conférence.

Cependant le temps s'écoulait et la députation ne revenait pas : on craignait qu'elle n'eût été arrêtée. Des groupes nombreux parcouraient les rues ! *A Vilvorde*, criait-on, *allons délivrer nos députés !* On se préparait en effet à sortir de Bruxelles, lorsque l'on vit arriver ces généreux citoyens qui se rendirent à l'hôtel-de-ville pour y rédiger la proclamation devant annoncer la réponse des princes.

Avant que ce travail ne fût achevé, le bruit s'était répandu que les princes, sans rien promettre, demandaient à entrer dans Bruxelles avec des troupes et exigeaient que la bourgeoisie abandonnât les postes, et déposât ses drapeaux et ses rubans aux trois couleurs. Ce bruit s'accréditait encore par le retard mis à la publication de la proclamation, retard attribué à la crainte de l'impression.

sion qu'elle aurait produite sur l'esprit du peuple. Alors, une foule immense se précipita vers les portes de Laeken, de Schaërbeek, et de Louvain. En un instant des arbres furent abattus, des charrettes mises en réquisition, des tonneaux, des caisses, apportés de toutes parts, les rues délavées, des barricades élevées à tous les débouchés et dans toutes les rues de la ville. La nuit entière fut employée à perfectionner ces travaux; on s'attendait à ce que les troupes auraient voulu pénétrer le lendemain matin, et l'on faisait des préparatifs pour les recevoir.

Il était dix heures du soir, lorsque l'on fit proclamer du balcon de l'hôtel-de-ville la pièce suivante :

CONCITOYENS !

Le commandant en chef de la garde bourgeoise ayant été invité à se rendre au quartier-général de LL. AA. RR., s'y est transporté, accompagné de MM. le baron Vandersmissen, le chevalier Hotton, le comte Vanderburch, Rouppe et Sylvain Van de Weyer, et là, après avoir exprimé aux princes le désir de les voir *seuls* dans nos murs, il a

acquis la certitude que les troupes n'entre-
ront point avant qu'il n'ait été répondu aux
propositions ci-dessous. Cependant LL. AA.
RR. ont attaché à leur entrée dans Bruxelles
des conditions auxquelles le commandant en
chef et les autres membres du conseil qui
l'accompagnaient ne se sont pas crus auto-
risés à accéder, sans avoir consulté préala-
blement le vœu général, par la voie d'une
publication qu'ont demandée les princes
eux-mêmes. En conséquence, le comman-
dant se croit obligé, en acquit de ce qu'il
doit à ses concitoyens, de publier la pièce
suivante, revêtue des signatures des deux
princes :

« Vous pouvez dire à la brave bourgeoisie
de Bruxelles, que les princes sont à la porte
de cette résidence royale, et ouvrent leurs
bras à tous ceux qui veulent venir à eux. Ils
sont disposés à entrer dans la ville, entourés
de cette même bourgeoisie et suivis de la
force militaire destinée à la soulager dans le
pénible service de surveillance que cette
bourgeoisie a rempli jusqu'à ce moment,
dès que des couleurs et des drapeaux qui ne
sont pas légaux auront été déposés, et que

les insignes qu'une multitude égarée avait fait disparaître pourront être replacées.

Signé, GUILLAUME, Prince d'Orange.

FRÉDÉRIC, Prince des Pays-Bas. »

Il a été arrêté qu'un certain nombre de membres de la garde bourgeoise seraient députés auprès des princes, à l'effet d'obtenir des changemens aux conditions qui précèdent et que les sections seraient ensuite invitées à se rendre au quartier-général par députation de vingt-cinq hommes, à l'heure qui leur sera indiquée.

Bruxelles, 31 août 1830.

Le commandant en chef de la garde bourgeoise.

Baron EMM. VAN DER LINDEN D'HOOGVORST.

Les passages de cette proclamation concernant les propositions de déposer les couleurs et d'admettre les princes avec des troupes, furent accueillis à la lecture par des clameurs de désapprobation, et l'on n'en continua qu'avec plus d'activité de travailler à la construction des barricades.

La seconde députation, dont la proclamation faisait mention, était partie dès sept heures du soir. Elle revint à minuit et fut

obligée d'escalader les nombreuses barricades élevées pendant son absence.

On publia le lendemain de bonne heure la proclamation et l'ordre du jour suivant :

PROCLAMATION.

S. A. R. le prince d'Orange viendra aujourd'hui avec son état major seulement et sans troupes, il demande que la garde bourgeoise aille au-devant de lui. Les députés se sont engagés à la garantie de sa personne, et à la liberté qu'il aura d'entrer en ville avec la garde bourgeoise, ou de se retirer s'il le juge convenable.

ORDRE DU JOUR.

MM. les chefs de section sont invités à se rendre aujourd'hui, à dix heures précises avec toute leur section, *en armes et dans la meilleure tenue*, sur la place de l'hôtel-de-ville, où ils se rangeront en bataille sur deux rangs pour aller à la rencontre de S. A. R. le prince d'Orange.

On laissera une faible garde à chaque poste.

Le major de service,

Le comte A. VANDER MEER.

On avait remarqué la veille que le peuple, oubliant son ressentiment contre les bourgeois, à cause du désarmement du 26, et des rixes qui s'en étaient suivies, avait travaillé avec une ardeur incroyable aux barricades de la ville. On fraternisait avec enthousiasme, on se prêtait un mutuel appui, et l'on organisait en commun une redoutable défense. On n'entendait plus qu'un cri, c'était un vœu de mourir plutôt que de laisser entrer les troupes.

La matinée avançait, et conformément à l'ordre du jour, on songeait à se réunir pour aller au-devant du prince, lorsque son aide-de-camp, le comte de Cruykenbourg, arriva, demandant que pour l'entrée du prince on ôtât les couleurs du Brabant. Sur un refus formel, motivé sur l'accord conclu avec le prince, M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, partit de nouveau pour s'aboucher avec le prince.

Toutes les difficultés étant enfin levées, la garde bourgeoise se réunit sur la place de l'hôtel-de-ville. Les gardes citoyennes des faubourgs de Molenbeek, Saint-Josse-Tennoods et Saint-Gilles s'étaient également

rendues à la convocation de M. le commandant. Toute cette garde, rangée par section, avec ses drapeaux et guidons aux trois couleurs brabançonnnes, se montait à 8000 hommes environ; elle marcha à la rencontre du prince et la tête de la colonne s'arrêta à une certaine distance du pont de Laeken.

Le prince d'Orange, accompagné de quatre de ses officiers, ne tarda pas à rejoindre l'armée citoyenne. Il longea tout le front de bataille; on lui présentait les armes, mais pas un cri n'était proféré.

A son entrée en ville, le prince parut frappé des préparatifs de défense, que l'on avait faits dans la soirée précédente. Il fut visiblement affecté, à l'aspect des sapeurs improvisés qui précédaient sa garde d'honneur : c'étaient des garçons bouchers, une hache énorme sur l'épaule, et paraissant disposés à remplir leurs sanglantes fonctions.

Arrivé à la place d'Anvers, après avoir franchi les barricades de la porte de Laeken, le prince se vit entouré d'une foule immense qui l'accueillit aux cris de *vive le Prince ! vive la liberté*. Il ôta son chapeau, et s'écria : *oui, mes amis, vive la liberté, mais dites avec*

moi vive le Roi! Deux ou trois voix répétèrent ce cri, qui fut étouffé aussitôt par des *chut* nombreux.

Le cortège se remit en marche : un morne silence régnait sur son passage. A la place de l'hôtel-de-ville, le prince s'arrêta un instant et s'adressa de nouveau au peuple. Son émotion était visible ; il assura que jamais le roi ne ferait attaquer ses sujets par ses troupes, et de nouveau invita à crier *vive le roi*. Cette tentative fut encore inutile, et le prince regagna enfin son palais, après une marche ralentie par les innombrables barricades semées sur son passage.

Vers le soir, parut une proclamation du prince d'Orange, annonçant qu'il avait nommé une commission chargée de lui proposer des mesures pour ramener le calme et la confiance. On se berçait déjà de l'espoir d'obtenir le redressement des griefs ; il se répandait que la députation envoyée à La Haye avait été fort bien accueillie, et revenait avec une réponse favorable.

Malheureusement, ce bruit était loin d'être fondé : la députation était arrivée à Bruxelles dans la soirée. On avait convoqué

les signataires de l'adresse , pour se réunir le lendemain , à l'effet d'entendre le rapport : En attendant , on se disait à l'oreille qu'un des députés avait répété confidentiellement à un ami : *Tout est perdu* : qu'un autre s'était écrié : vous avez fait à Bruxelles un pas de géant ; si nous avions su cela là-bas !!

On attendait avec impatience et inquiétude la publication du rapport tant désiré. Vers le soir seulement il fut rendu public. Des groupes se formèrent , pour en entendre la lecture ¹ , accueillie partout avec des marques très-vives d'improbation ; on criait à la trahison ; plusieurs exemplaires de ce rapport furent arrachés et brûlés au bout des bayonnettes. La fermentation devenait extrême ; des jeunes gens réunis sur la Grande Place s'écriaient que derrière le palais du prince on avait construit un pont à la faveur duquel de nouvelles troupes s'introduisaient dans la ville ; on voulait attaquer les palais , désarmer et chasser les troupes qui s'y trouvaient encore. Le poste bourgeois établi à l'hôtel-de-ville , essaya de dissiper ce rassemblement

¹ Voyez ce rapport à l'appendice.

par la persuasion ; on envoya des hommes de bonne volonté, pour s'assurer que le pont, ménagé les jours précédens pour approvisionner les troupes, avait été enlevé ; les gardes se mêlaient à leurs concitoyens, calmaient leur exaspération, leur juraient qu'armés pour la même cause, la défense de leurs droits, ils étaient prêts à verser leur sang, mais que l'honneur de la ville, du pays, était engagé ; que le prince était dans son palais entouré de ses troupes, sur la responsabilité de la garde bourgeoise, et qu'on ne devait pas rompre la trêve.

Par un singulier hasard, il y avait ce soir une éclipse de lune ; la réflexion de la terre sur cette planète découpait sur le fond jaune un rond noir dont les bords se coloraient de rouge. Un citoyen, remarquant cette singularité, s'écria que tout favorisait notre cause et que la lune elle-même se parait de nos trois couleurs. Cette saillie avait détourné l'attention générale ; on avait oublié la cause première du rassemblement, tout se calmait ; lorsque des excitateurs, qu'à leur accent on ne tarda pas à reconnaître pour des étrangers, recommencèrent à crier à la trahison ! aux armes !

MM. d'Hoogvorst et van de Weyer crurent alors nécessaire de faire connaître au peuple le résultat de ce qui s'était passé au palais ; ils se rendirent à la Grande Place et donnèrent lecture de la proclamation suivante :

HABITANS DE BRUXELLES !

Le rapport de vos députés vous donne la certitude que vos désirs et vos vœux sont connus du monarque ; ils ont été manifestés au prince d'Orange, et vous avez l'espoir fondé qu'ils seront accueillis par S. M. Dans cet état de choses, pleins de confiance dans les paroles royales et dans l'appui que S. A. R. vous a promis, vous en attendrez les résultats avec tranquillité. Le maintien du calme et de l'ordre exige cependant la continuation du service dont la brave bourgeoisie a bien voulu se charger. A cet effet, il a paru désirable que la garde bourgeoise fût régularisée et prit un caractère de stabilité. Le commandant baron d'Hoogvorst est chargé de ce travail, de concert avec son état-major ; ce qui doit vous donner la certitude que les troupes n'entreront pas en ville.

La commission qui est chargée *non de*

prendre des résolutions mais de proposer des mesures utiles au pays, se fera un religieux devoir de continuer ainsi à soumettre à S. A. R., tout ce qui peut ramener le calme et la confiance.

Le président de la commission,
Le duc d'URSEL.

Le secrétaire, P. J. STEVENS.

Vu et approuvé,
GUILLAUME, prince d'Orange.

Après la lecture de cette pièce, dont M. le commandant de la garde bourgeoise commenta quelques passages, le rassemblement se dissipa aux cris de vive d'Hoogvorst ! vive le commandant ! et la nuit se passa tranquillement, contre l'attente générale.

Cette nuit n'avait pas été aussi tranquille, à beaucoup près, pour les habitans de Louvain. Exaspérés par la nouvelle de la marche des troupes contre les villes insurgées et par le maintien à tout prix de van Maanen, une foule d'habitans prirent les armes, et après une lutte assez sanglante désarmèrent la garnison, la chassèrent, et mirent la ville en état de défense. Une députation fut en-

voyée à Bruxelles pour offrir, en cas de besoin, le secours de la jeunesse Louvaniste à ses frères les Bruxellois.

Le 3 septembre, arriva dans Bruxelles une députation de jeunes Liégeois, qui venaient également offrir l'appui des Liégeois en hommes et en armes. Cette députation fut accueillie avec enthousiasme. Elle apportait cinq caisses de fusils que l'on se hâta de distribuer.

M. de Brouckeré, de Celles, de Langhe, de Sécus, Barthélemy, Cornet de Grez, Huysman d'Annecroix et de Roisin, tous membres des états-généraux, se réunirent pour aviser au salut de la patrie. Une session extraordinaire des états avait été convoquée par le roi pour le 13 septembre, les membres présents à Bruxelles prirent la résolution de ne pas s'y rendre. Ce fut alors qu'on proposa la séparation complète entre les provinces méridionales et septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante. Cette proposition fut accueillie avec transport. On en fit part, en conseil, au prince d'Orange, qui d'abord recula devant cette idée, et après avoir écouté les raisons à l'appui, demanda :

« Mais en ce cas , promettez-vous de rester fidèles à la dynastie ?

» *L'assemblée* : Nous le jurons !

» Si les Français entraient en Belgique , vous joindriez-vous à eux ?

» Non ! non !

» Marcherez-vous avec moi pour notre » défense ?

» Oui ! oui ! nous le ferons .

» Direz-vous avec moi *vive le roi* !

» Non , pas avant que nos vœux ne soient écoutés..... Mais vive le prince ! vive la liberté ! vive la Belgique ! »

A la suite de cette conférence , le prince annonça la résolution de partir pour La Haye et de se rendre auprès de son père l'interprète des vœux des Belges pour la séparation des deux états sous le même sceptre. Il promit d'appuyer leur réclamation et fit espérer qu'ils ne tarderaient pas à recevoir une réponse favorable.

A deux heures le prince d'Orange quitta Bruxelles. Immédiatement après , toutes les troupes renfermées depuis dix jours dans les palais , sortirent de la ville , qui resta abandonnée aux soins des bourgeois.

A son arrivée à Vilvorde, le prince d'Orange apprit que quelques troupes avaient été envoyées contre Louvain. Il fit aussitôt donner contre-ordre. Mais les Louvanistes n'avaient pas attendu l'arrivée du contre-ordre; ils avaient reçu à coups de fusil les dragons envoyés contre eux, et dans une vigoureuse sortie, ils repoussèrent le détachement et tuèrent l'officier qui le commandait.

L'attitude des Belges avait pris un tout autre caractère : armés d'abord pour empêcher le désordre, ils avaient profité de leur force momentanée pour réclamer le redressement de leurs griefs, redressement qu'ils avaient humblement sollicité et toujours en vain. On avait essayé de les abuser par de vaines temporisations, ils avaient résisté aux promesses bienveillantes des princes, ils avaient conservé les armes. Une réponse à leurs représentations était facile, elle devait être prompte, précise. L'hésitation était fatale, elle amena la défiance. On ne se borna plus à demander la démission de van Maanen; on voulut la séparation des deux parties du royaume, et l'on manifesta l'intention

formelle d'appuyer ce vœu par les armes. De toutes parts on envoyait à Bruxelles des députations pour demander à la capitale ce qu'il fallait faire, si l'on pouvait agir, et on réclamait avec ardeur le signal désiré. Les chefs, qui s'étaient emparés d'un mouvement qui les débordait à tous momens, voulaient encore rester dans la légalité qu'ils ne croyaient pas violée. Voilà qui explique l'irrésolution qui agita Bruxelles et par suite les autres villes jusqu'au 23 septembre. Voilà la source de ces accusations de trahison, prodiguées à des hommes respectables qui, reculant devant les maux dont leur patrie était menacée, espéraient obtenir par la douceur ce qu'ils n'osaient espérer obtenir par la force.

Quoiqu'il en soit, à peine avait-on réclamé la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, que le roi accorda le renvoi de van Maanen. Cette mesure, prise quelques jours plus tôt, eût calmé tous les esprits; maintenant on voulait tout autre chose; qu'importait à la Belgique que van Maanen fût ou non ministre de la justice en Hollande, vu que les deux états devaient être séparés! Le roi,

disait-on, paraissait ne pas désapprouver cette proposition. Mais alors pourquoi ne pas se prononcer franchement, pourquoi ces préparatifs de guerre, ces mouvemens de troupes, cette espèce de blocus de Bruxelles, Liège et Louvain? pourquoi ce langage furibond des journaux hollandais?... Les Belges restaient toujours dans l'incertitude. On s'armait sans savoir si l'on ferait usage de ses armes; des auxiliaires arrivaient de Liège, de Louvain; quelques canons étaient au pouvoir des bourgeois : le temps se passait en discussions : les villes de Gand et d'Anvers se prononçaient contre la séparation, objet des vœux les plus ardens des autres provinces, qui à leur tour développaient leurs motifs en faveur de la scission.

Dans cet état de choses, le roi Guillaume publia la proclamation suivante :

« La Providence divine qui a daigné accorder à ce royaume quinze années de paix avec l'Europe entière, d'ordre intérieur et de prospérité croissante, vient de frapper deux provinces de calamités sans nombre, et le repos de plusieurs provinces limitrophes a été troublé ou menacé.

» A la première nouvelle de ces désastres, nous nous sommes hâté de convoquer extraordinairement les états-généraux, qui, aux termes de la loi fondamentale, représentent tout le peuple belge, afin d'aviser, de concert avec leurs nobles puissances, aux mesures que réclament l'état de la nation, et les circonstances présentes.

» En même temps nos fils bien aimés, le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas, ont été chargés par nous de se rendre dans ces provinces, tant pour protéger, par les forces mises à leur disposition les personnes et les propriétés, que pour s'assurer de l'état des choses et pour nous proposer les mesures les plus proeres à calmer les esprits.

» Cette mission, remplie avec une humanité et une générosité de sentimens que la nation appréciera, nous a confirmé l'assurance que là même où elle se montre le plus agitée, elle conserve et proclame l'attachement à notre dynastie et à l'indépendance nationale, et quelque affligeantes que soient pour notre cœur les circonstances parvenues à notre connaissance, nous n'abandonnons

pas l'espoir qu'avec l'aide de la puissance divine dont nous invoquons le secours, dans cette occasion grave et douloureuse, et la coopération de tous les gens de bien et des bons citoyens dans les différentes parties du royaume, nous parviendrons à ramener l'ordre et à rétablir l'action des pouvoirs légaux et le règne des lois.

» Nous comptons, à cet effet, sur le concours des états-généraux. Nous les inviterons à examiner si les maux dont gémit la patrie, tiennent à quelques vices dans les institutions nationales, et s'il y aurait lieu de modifier celles-ci, et principalement si les relations établies par les traités et la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume, devraient, dans l'intérêt commun, changer de forme et de nature.

» Nous désirons que ces importantes questions soient examinées avec soin et une entière liberté, et aucun sacrifice ne coûtera à notre cœur, lorsqu'il s'agira de remplir les vœux et d'assurer le bonheur d'un peuple, dont la félicité a fait de notre part l'objet des soins les plus constans et les plus assidus.

» Mais disposé à concourir avec franchise

et loyauté, et par des mesures larges et décisives, au salut de la patrie, Nous ne sommes pas moins résolu à maintenir, avec constance, les droits légitimes de toutes les parties du royaume, sans distinction, et à ne procéder que par les voies régulières et conformes aux sermens que Nous avons prêtés et reçus.

» Belges! habitans des diverses contrées de ce beau pays plus d'une fois arraché par la faveur céleste et l'union des citoyens, aux calamités auxquelles il était livré, attendez, avec calme et confiance, la solution des graves questions que les circonstances ont soulevées. Secondez les efforts de l'autorité pour maintenir l'ordre intérieur et l'action des lois là où ils n'ont pas été troublés, et pour les rétablir là où ils ont souffert quelque atteinte. Prêtez force à la loi afin qu'à son tour la loi protège vos propriétés, votre industrie et votre sûreté personnelle. Que les distinctions d'opinions s'effacent devant les dangers croissans de l'anarchie, qui dans plusieurs localités se présente sous les formes les plus hideuses, et qui, si elle n'est prévenue ou repoussée par les moyens que la loi fondamentale met à la

disposition du gouvernement, joints à ceux que fournit le zèle des citoyens, portera d'irréparables coups au bien-être individuel et à la prospérité nationale. Que les bons citoyens séparent partout leur cause de celle des agitateurs, et que leurs généreux efforts pour le rétablissement de la tranquillité publique, là où elle est encore à chaque instant menacée, mettent enfin un terme à des maux si grands, et permettent d'en effacer, s'il se peut, jusqu'aux traces. »

Cette proclamation exaspéra tous les Bruxellois; on voulait en appeler aux armes, aller attaquer les troupes à Vilvorde, créer un gouvernement provisoire. L'anxiété se répandit de nouveau par toute la ville.

Le 8 septembre l'état-major de la garde bourgeoise se réunit aux membres des états-généraux qui se trouvaient à Bruxelles. Il s'agissait de prendre les mesures convenables dans les circonstances critiques où se trouvaient presque toutes les provinces méridionales. Il manquait un centre d'action; on proposa de créer une commission de sûreté publique chargée de veiller au maintien de la dynastie, d'*assurer le principe* de la sé-

paration du Nord et du Midi, et de veiller aux intérêts commerciaux et industriels. On forma une liste de candidats à cette fonction, et on eut la bonhomie de la soumettre à la régence, qui en faisant choix de huit d'entre eux, se permit de modifier leur mandat; *assurer le principe de la séparation* était leur règle, la régence leur imposa l'obligation de *maintenir le vœu de la séparation*. Ce changement déplut aux membres de la commission; tous refusèrent leur mandat, et ne consentirent à s'en charger de nouveau, que lorsque l'on en eut rétabli les premiers termes.

Cependant les députés aux états-généraux qui d'abord avaient pris la résolution de ne pas se rendre à La Haye pour la session extraordinaire, avaient changé d'avis; et sous le prétexte spécieux que l'on s'était soumis à la décision de la chambre, ils se déterminèrent à assister aux débats; résolution que l'on taxerait de faiblesse coupable, s'il n'avait pas fallu un certain courage pour la mettre à exécution et s'exposer à la haine de la population hollandaise. D'ailleurs un fort petit nombre de députés auraient eu la

fermeté de refuser de se rendre à la chambre et les membres présents à la discussion, auraient protesté contre tout ce qu'auraient pu faire leur collègues à Bruxelles. Tous partirent pour La Haye, et les Belges furent de nouveau replongés dans le supplice de l'attente. On était bien persuadé que le discours du trône, à l'ouverture de la session extraordinaire, expliquerait les intentions du monarque, annoncerait son adhésion à la séparation du Nord et du Midi sous la même dynastie, et amnistierait ce que quelques-uns refusaient encore d'appeler la révolution. On était bien résolu, si la décision des états n'était pas conforme au vœu de la nation, de ne pas s'y soumettre, et de rejeter leur patronage.

Bruxelles avait repris son aspect accoutumé. Les familles que la crainte du pillage en avait éloignées revenaient habiter ses murs. Le spectacle était rouvert. On y applaudissait chaque soir la *Brabançonne*, que l'on répétait dans les estaminets et les réunions publiques. La *Gazette des Pays-Bas* avait reparu après une courte interruption. Seulement son ton était modifié, elle se con-

tentait de reproduire chaque jour des fragmens de la loi fondamentale et du traité de Londres, qui semblaient ne pas laisser dépendre du roi des Pays-Bas la question de la séparation.

En attendant, le mouvement insurrectionnel se propageait avec une étonnante rapidité. Les provinces wallones surtout saluaient avec enthousiasme l'espoir qui leur était offert. Au cri de liberté, les plus petites communes volaient aux armes et annonçaient l'intention de conquérir leurs droits. Si l'on avait voulu profiter de cet élan général, on aurait pu prendre une attitude qui eût prévenu tant de désastres. Mais le désir de légalité comprimait ce généreux mouvement. Ces masses voulaient accourir à Bruxelles, et de Bruxelles arrivait la prière de rester chez elles et d'attendre qu'on les appelât.

Enfin s'ouvrit la session des états et le fameux discours du trône fut connu de la Belgique. C'était le manifeste de la royauté absolue contre la liberté des peuples. Cependant à travers les phrases injurieuses ou menaçantes, on entrevoyait encore la possibilité de la séparation, et cette annonce

hypothétique contrebalança dans quelques esprits l'impression produite par le discours.

Une réunion de chefs de section s'était formée à l'hôtel-de-ville. On y rédigea une adresse aux députés à La Haye ; on leur exposait l'état d'exaspération des citoyens, et on les engageait à obtenir du trône une mesure rassurante et décisive ou à ne pas légaliser par leur présence les vues et les actes hostiles qui consommeraient la ruine de la patrie.

MM. Vleminckx et Nicolay se chargèrent de porter cette adresse à La Haye. Ils y trouvèrent nos députés écrasés sous un véritable régime de terreur, et ils ne purent communiquer qu'avec cinq d'entre eux ; ceux-ci n'osaient se montrer dans la ville, vivaient retirés et environnés d'appréhensions. M. de Gerlache, député de Liège, avait été publiquement insulté. M. de Stassart, député de Namur, après avoir failli être maltraité, quitta La Haye en secret et revint à Bruxelles. Les deux envoyés de Bruxelles furent conjurés par les députés Belges de se dérober par un prompt départ au sort qui les menaçait si l'on découvrait l'objet de leur mis-

sion. Ils suivirent leur conseil et revinrent rapporter à Bruxelles l'état des esprits en Hollande, et la position critique des députés. Ces détails causèrent une exaspération sans bornes.

Cette obstination du roi à ne voir qu'une émeute dans l'insurrection ; l'animosité des journaux hollandais qui voulaient dompter les rebelles par la force ; les mouvemens continuels de troupes ; la mise en état de siège de la ville de Namur ; l'attitude hostile de la chambre ; toutes ces circonstances n'étaient guère propres à ramener le calme dans les esprits.

Bruxelles se tenait toujours sur la défensive. Des jeunes gens armés se dirigeaient la nuit en éclaireurs sur les routes et parcouraient les campagnes. On craignait une attaque, on renouvelait les barricades, on attendait du renfort, on réclamait l'organisation d'un gouvernement provisoire ; le nom de de Potter fut prononcé, on le disait en marche vers la Belgique à la tête des Belges qui habitaient Paris et venaient au secours de leurs frères. L'enthousiasme était à son comble. On attendait leur arrivée, on appe-

lait de tous ses vœux le moment du combat.

Un détachement d'éclaireurs s'était avancé vers Tervueren, sur le bruit de l'arrivée d'un escadron de cavalerie. Ils ne trouvèrent aucun ennemi, mais ils crurent devoir désarmer quelques maréchaussées qui habitaient encore le village et emmenèrent leurs chevaux à Bruxelles.

Un autre détachement avait pris la direction de Vilvorde; dans sa marche il est rejoint par la diligence dirigée sur la Hollande; craignant que l'ennemi n'apprenne leur approche, les éclaireurs engagent le conducteur à les suivre au pas, mais celui-ci jugea plus prudent de retourner sur ses pas et rentra en ville.

Ces deux faits parurent à la commission de sûreté beaucoup plus sérieux qu'ils ne l'étaient. Elle se hâta de publier une proclamation pour désavouer ces deux expéditions: les termes de cette proclamation excitèrent le mécontentement du peuple. On ne pouvait concevoir que l'on défendit d'user de représailles envers un ennemi qui coupait toutes les communications, et exerçait des violences envers de paisibles citoyens. On cria à la

trahison. Le soir, la proclamation fut brûlée sur la place publique. Une foule immense se réunit devant l'hôtel-de-ville, en demandant des armes. Les patrouilles de garde bourgeoise parcouraient les rues; on les laissait passer librement, mais des regards d'envie se portaient sur leurs fusils, et des individus, à l'air déterminé, suivaient les différens détachemens, prêts à saisir l'occasion de les désarmer. Une tentative de ce genre força une des patrouilles à faire feu; deux ou trois malheureux furent blessés, et cet acte rigoureux suffit pour prévenir toute autre entreprise.

Toute cette nuit (du dimanche 19 au lundi 20) fut très-agitée. Des rassemblemens nombreux ne cessèrent de se former; on pénétra de vive force dans les salles de l'hôtel-de-ville, on y découvrit des cocardes oranges, que l'on avait fait préparer pour l'entrée du prince; on trouva des fusils et des sabres, mis en dépôt dans une des salles. Ces découvertes aigrèrent le peuple; « *voyez-vous, s'écriait-on, nous sommes vendus, on cache les armes, on prépare des cocardes oranges, on renvoie chez eux les auxiliaires, qui accourraient à notre secours, et les ennemis s'ap-*

prochent. Aux armes ! vengeance ! liberté !... »

A la tête de ce peuple exalté se mit un jeune Liégeois, qui harangua la multitude, lui fit promettre de ne pas piller, et lui assura que le lendemain on lui distribuerait des armes; sur cette assurance la foule diminua d'intensité. Ce qui resta parcourut la ville toute la nuit au son du tambour et aux cris de *vive la liberté ! à bas les Hollandais !* Le lendemain on devait marcher à l'ennemi.

Le lundi dans la matinée on annonça une victoire remportée par les Liégeois. Un jeune homme nommé Wibrin se promenant à quelque distance de la citadelle de Liège, avait été tué par une des sentinelles. Ce meurtre avait exaspéré les Liégeois, qui prirent d'assaut *la Chartreuse*, une des deux forteresses qui menaçaient leur ville.

Cette heureuse nouvelle enflamma le courage des Bruxellois. Le peuple, à qui la veille on avait promis des armes, se présenta pour en recevoir. On avait espéré s'en débarrasser par une promesse qu'on était hors d'état de remplir, on ne sut que répondre à la sommation. Le peuple, furieux,

cria de nouveau à la trahison, se jeta dans l'hôtel-de-ville pour trouver des fusils que l'on y prétendait encore cachés. Il désarma ensuite plusieurs postes de la garde bourgeoise, trop faibles pour opposer de la résistance. Dans d'autres postes, le peuple fraternisa avec les bourgeois, et reçut leur promesse de marcher avec lui à l'ennemi. Le tambour battait dans plusieurs directions.

Bruxelles était sans autorité, livrée à ses habitans, à elle-même; et pourtant, chose admirable, aucun désordre grave ne signala cette absence de pouvoir. Tous les citoyens étaient animés du seul désir de défendre leurs foyers : le peuple armé et enrégimenté sous des chefs qu'il s'était donnés, préparait diverses expéditions. On parlait de marcher sur Vilvorde, et de repousser un ennemi dont on n'avait que trop long-temps supporté la présence.

Dans l'après-dîner de ce jour, une réunion du peuple armé et de la garde bourgeoise eut lieu sur la place de la Monnaie. C'était un spectacle admirable : ici des hommes mal vêtus, armés de piques, de fourches, de couteaux et précédés d'un héraut, portant l'an-

cienne épée toute rouillée de Saint-Michel , que l'on avait déterrée dans la tour de l'hôtel-de-ville ; plus loin des compagnies dont les rangs étaient formés d'hommes du peuple , de citoyens , et de soldats belges qui avaient abandonné des drapeaux hostiles à leurs frères , et portaient encore l'uniforme de leur régiment. La compagnie franche de chasseurs-Chasteler traversa la place ; elle marchait à la rencontre des Louvanistes pour faciliter leur arrivée dans Bruxelles. On promenait un étendard tricolore annonçant la formation d'un gouvernement provisoire composé de MM. de Potter, d'Oultremont, Gendebien. On répandait le bruit de l'arrivée de de Potter, et ces nouvelles étaient reçues avec acclamation.

Cependant les troupes s'approchaient de Bruxelles ; déjà elles avaient pris position, du côté de la chaussée de Schaerbeck , à Dieghem et Ever , à trois quarts de lieue de la ville. Dès que l'on découvrit leurs éclaireurs, on sonna le tocsin , on battit la générale dans les rues , et en un instant le peuple et les gardes bourgeoises furent sur pied. Les portes de la ville , entourées de larges fossés et

fortifiées par de nombreuses barricades, furent occupées par des postes de citoyens. Les retranchemens se garnirent de défenseurs ; deux pièces de canon furent placées près de la porte, et on attendit avec résolution l'arrivée des ennemis.

Les troupes ne paraissant pas, des détachemens nombreux de volontaires sortirent de la ville pour marcher à leur rencontre. Un engagement eut lieu avec les postes avancés, un peu en deçà de Dieghem. Plusieurs militaires furent tués ; les volontaires perdirent deux des leurs et rapportèrent quelques blessés.

A la nouvelle de cet engagement, et de l'approche du prince Frédéric qui annonçait définitivement sa marche sur Bruxelles, tous les habitans se mirent avec une nouvelle ardeur à la construction des barricades ; les rues furent dépavées ; les pavés transportés aux étages supérieurs ; femmes, enfans, vieillards, tous mettaient la main à l'œuvre, la ville était devenue presque impraticable. Une bonne partie de la nuit fut consacrée à ces préparatifs.

Vers une heure du matin l'ennemi poussa

des reconnaissances vers nos postes avancés. Le tocsin fut sonné aussitôt, et toute la population fut sur pied en un instant. Les détachemens hollandais s'étaient déjà éloignés.

Le mercredi 22, on vit revenir la compagnie franche partie la veille pour Louvain; elle était accompagnée de 150 volontaires louvanistes. Ces braves avaient rencontré au-dessous de Cortemberg un détachement de dragons avec de l'artillerie; mais ceux-ci n'avaient pas jugé à propos de les attaquer.

Des combats continuels se livrèrent toute la journée hors des portes de Flandre et de Schaerbeek. La fusillade se faisait entendre sans relâche. Des volontaires sortaient en foule pour voler au secours de leurs frères; on se vit forcé d'interdire la sortie des portes aux hommes armés; dans l'ardeur du combat on eût laissé la ville sans défense. Des pièces d'artillerie furent envoyées dans la direction prise par nos soldats citoyens. Les Hollandais avaient déjà fait usage de la leur.

Pendant que tant de braves versaient leur sang pour la défense de la patrie, des indi-

vidus se plaisaient à répandre des bruits alarmans. *Les volontaires sont battus à Dieghem, disait l'un, ils ont tous été massacrés. A Montplaisir, ajoutait l'autre, tous les bourgeois ont été cernés et sabrés. La ville est entourée, criait un troisième, personne ne pourra plus sortir, et on va nous bombarder. Les troupes entreront, poursuivait un autre, et il ne sera pas tiré un coup de fusil...*

Ces bruits divers semaient une certaine irrésolution dans les esprits ; on s'attendait pour le lendemain matin à une attaque générale. Aucun plan de défense n'était organisé ; le désordre qui avait régné les jours précédens n'avait pas permis de se concerter. Beaucoup de bourgeois se proposaient de se retirer dans leur maison, et d'attendre là que l'on vint les forcer à se défendre. Les principaux citoyens sur lesquels l'attention publique s'était portée depuis les événemens d'août, voyant leur sûreté compromise et ne sachant si on les défendrait, prirent le parti de se réfugier aux frontières ou de bien se cacher : chacun craignait d'énoncer un avis, on ignorait si un cri de guerre aurait trouvé beaucoup d'écho.

Dans la même soirée du mercredi 22, la proclamation suivante fut connue à Bruxelles.

AUX HABITANS DE BRUXELLES.

BRUXELLOIS!

Le roi, notre auguste père, s'occupe de concert avec les représentans de la nation et de la seule manière qui soit compatible avec leurs sermens, d'examiner attentivement les vœux émis parmi vous.

Cependant l'ordre est sans cesse troublé dans vos murs; tandis qu'avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges, vous veillez à la défense des propriétés publiques et particulières, un petit nombre de factieux cachés parmi vous excite la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur; les intentions royales sont dénaturées, les autorités sans force, la liberté opprimée.

Conformément aux ordres du roi, nous venons apporter à cet état de choses qui ruine votre cité et éloigne de plus en plus, pour cette résidence royale, la possibilité d'être le séjour du monarque et de l'héritier

du trône, le seul remède véritable et efficace, le rétablissement de l'ordre légal.

Les légions nationales vont entrer dans vos murs, au nom des lois, et à la demande des meilleurs citoyens, pour les soulager tous d'un service pénible et leur prêter aide et protection.

Ces officiers, ces soldats, unis sous les drapeaux de l'honneur et de la patrie, sont vos concitoyens, vos amis, vos frères. Ils ne vous apportent point de réactions, ni de vengeances, mais l'ordre et le repos. Un généreux oubli s'étendra sur les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances ont produites.

Les auteurs principaux d'actes trop criminels pour espérer d'échapper à la sévérité des lois, des étrangers qui abusant de l'hospitalité sont venus organiser parmi vous le désordre, seront seuls et justement frappés; leur cause n'a rien de commun avec la vôtre.

En conséquence nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, en vertu des pouvoirs à nous confiés.

Art. 1^{er}. Les troupes nationales rentreront dans Bruxelles.

2. Tout obstacle à leur marche sera enlevé par les soins de l'autorité municipale, de la garde urbaine, de la commission de sûreté et de tous les bons habitans.

3. Les postes de la garde urbaine seront successivement remis aux troupes nationales.

Nous statuerons ultérieurement sur le mode de service de ladite garde.

4. Les individus armés, étrangers à la ville, se retireront sans armes dans leurs foyers. Toute troupe armée appartenant à d'autres communes qui se rendrait à Bruxelles, sera invitée à se retirer et au besoin dissipée par la force.

5. Les couleurs adoptées comme marques distinctives par une partie de la garde urbaine seront déposées.

Nous nous réservons de déterminer les signes de ralliement qu'elle sera autorisée à porter.

6. L'administration municipale, le comité de sûreté, le conseil et le comité de la garde urbaine, veilleront à l'exécution des dispositions qui précèdent en ce qui les concerne ainsi qu'au maintien de l'ordre jusqu'à ce que les troupes aient effectué leur entrée.

7. Les membres de ces corps sont déclarés personnellement responsables, à dater de la notification des présentes, de toute résistance qui pourrait être apportée à la force publique, comme aussi de l'emploi illégal des *deniers publics* ou *municipaux*, *armes et munitions*.

8. La garnison sera le plus tôt possible casernée ou campée de manière à ne point être à charge aux habitans ; elle observera la plus exacte discipline.

Toute résistance sera repoussée par la force des armes, et les individus coupables de cette résistance qui tomberont entre les mains de la force publique, seront remis au juge compétent pour être poursuivis criminellement.

Fait à notre quartier-général d'Anvers,
le 21 septembre 1830.

FRÉDÉRIC, *prince des Pays-Bas*.

Quelques chefs de la garde bourgeoise s'étaient trouvés à l'hôtel-de-ville, où était parvenu un exemplaire de cette proclamation. Une délibération s'engagea à ce sujet, et l'on finit par se séparer sans rien conclure.

MM. Ed. Ducpétiaux et Éverard prirent alors la résolution de se rendre au quartier-général du prince Frédéric, de désavouer au nom de la bourgeoisie armée l'invitation d'entrer qui aurait pu être faite au prince par quelques personnes isolées, et de demander enfin que, si le prince voulait réellement entrer sans résistance, il eût à faire disparaître de sa proclamation les menaces et les restrictions qui s'y trouvaient.

Ces deux jeunes gens partirent vers onze heures du soir ; le prince Frédéric n'eut pas honte de les faire arrêter à son quartier-général ; ils furent sur-le-champ transportés à Anvers où ils restèrent détenus. Déjà des ouvriers, des paysans, arrachés à leurs travaux, avaient été entraînés par les troupes comme prisonniers de guerre. C'était peut-être pour s'encourager par ces apparences de victoire !

Conformément à la proclamation du prince, les troupes se présentèrent en effet le jeudi matin aux portes de Schaerbeek et de Louvain. L'artillerie citoyenne arrêta d'abord leur résolution. Des canons ennemis qui faisaient pleuvoir sur la ville une grêle de boulets et

de mitraille protégeaient l'entrée des Hollandais, et bientôt les patriotes furent obligés de se retirer, abandonnant deux pièces de campagne réduites au silence par le manque de munitions ou la mise hors de combat des artilleurs.

Après un combat très-vif, les troupes parvinrent jusqu'au Parc, où elles se retranchèrent, avec leur artillerie.

Par la porte de Flandre, un fort détachement d'infanterie et des hussards, n'ayant rencontré aucune résistance, avaient déjà pénétré bien avant dans la ville. A mesure qu'ils avançaient, leurs sapeurs et pionniers enlevaient les barricades et comblaient les fossés. Quelques habitans, au seuil de leur domicile, distribuèrent du pain à ces malheureux qui paraissaient affamés; une foule de femmes et d'enfans obstruaient la rue et restaient spectateurs paisibles. Bientôt quelques coups de fusil se font entendre : une quinzaine de bourgeois étaient accourus par les remparts, et après avoir sommé les militaires de se retirer ou de se rendre, ils avaient engagé le combat. A l'instant la rue fut déserte. Les étages des maisons se gar-

nirent de citoyens qui lançaient des pavés. Un tonneau de chaux vive, un poêle tout allumé furent précipités par les fenêtres. Les soldats prirent la fuite : la cavalerie passa sur le ventre aux fantassins ; la chaussée était semée de shakos, de fusils et de munitions. Un lieutenant-colonel de hussards resta prisonnier avec bon nombre de militaires, qui furent conduits à la caserne des pompiers aux cris de joie des habitans.

A la porte de Laeken, les troupes s'étaient présentées l'arme au bras ; déjà la tête de la colonne atteignait la porte ; les plus éloignés élevaient le shako au bout de la bayonnette en poussant des vivat ; lorsque trois citoyens postés au coin d'une rue, et seule garde de la porte, lâchèrent chacun un coup de fusil. L'épouvante se répandit dans la troupe qui prit aussitôt la fuite dans le plus grand désordre, et ne s'arrêta qu'à une portée de canon de la ville. Alors ils envoyèrent quelques boulets dont deux atteignirent la porte, et l'un d'eux fut même se loger dans le fronton portant l'inscription : à *Guillaume, le meilleur des princes*. Du renfort était arrivé aux bourgeois, et l'on fut bientôt à même de soutenir le choc de l'ennemi.

Le bas de la ville se trouvant entièrement débarrassé d'ennemis, les citoyens se portèrent en masse vers le parc. Un feu continu et bien nourri ne cessa pendant cinq heures de faire essuyer aux troupes royales des pertes considérables. L'artillerie bourgeoise était servie avec beaucoup de zèle et d'adresse. On remarquait surtout le sang-froid et l'activité d'un canonnier liégeois, surnommé la *jambe de bois*, et qui, semblant se multiplier sur tous les points, causait un désordre effroyable dans les rangs hollandais.

Le tocsin sonnait sans interruption, on battait la générale dans tous les coins de la ville, des cavaliers parcouraient les rues pour réclamer des armes et des bras; la canonnade et la fusillade retentissaient sans relâche; les balles, les boulets, la mitraille, sifflaient dans les airs; et au milieu de ce tumulte effroyable, de tout ce fracas, on voyait transporter des blessés et des morts; des femmes faisaient de la charpie; on courait porter des vivres et des rafraîchissemens aux combattans qui volaient au feu en chantant la *Marseillaise*... C'était horrible !... c'était sublime.

Cependant des renforts arrivaient aux Bruxellois : les bourgeois volontaires de Wavre étaient accourus et avaient de suite marché au combat. Des Belges, qui avaient abandonné les rangs hollandais, venaient offrir leurs services à leurs compatriotes. Des masses de prisonniers étaient amenés à chaque instant, et traités avec la plus grande humanité, malgré la connaissance des mauvais traitemens dont on abreuvait les Belges assez malheureux pour tomber entre les mains de l'ennemi.

La résistance devenait de moment en moment plus intense ; le nombre des assaillans augmentait. On voyait tomber de nombreuses victimes ; les hôpitaux se remplissaient ; des maisons transformées en ambulances regorgeaient de blessés ; tout cela ne faisait que redoubler l'ardeur. On avait remarqué que beaucoup de ces malheureux, échauffés par la fumée, l'odeur de la poudre, avaient bu avec trop d'empressement le vin et les liqueurs qu'on offrait de toutes parts avec profusion, et s'étaient après cela portés trop imprudemment en avant. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de leur imprudence, et

dès-lors ils répétaient à tous ceux qui voulaient leur donner à boire : *De l'eau, de l'eau ! après la victoire nous boirons la goutte.*

La nuit vint mettre fin à cette lutte sanglante. Tous les bourgeois furent paisiblement se reposer ; il semblait qu'il n'y eût plus aucun danger ; on eût dit que c'était partie de plaisir, et que le joueur adverse devait attendre, pour recommencer, le bon plaisir de l'autre.

Quelques chefs de section s'étaient rassemblés vers le soir. Ils furent bientôt rejoints par M. Vanderlinden d'Hoogvorst. Reconnaisant l'urgence de sortir de l'état d'anarchie où se trouvait la ville, l'assemblée nomma dans son sein une commission provisoire d'ordre public ; cette commission était composée de MM. le baron Vanderlinden d'Hoogvorst, président ; Jolly, vice-président ; Pourbaix, Vermeulen De Cock, De Coppin, Delfosse ; Van Hoorde et Lippens, secrétaires.

Cette commission voulut d'abord arrêter l'effusion de sang, et résolut d'envoyer une députation composée de MM. d'Hoogvorst, Palmaert, fils, Pourbaix, de Coppin et Del-

fosse, chargés de présenter au prince Frédéric l'état d'exaspération des esprits et l'injustice de la guerre qu'il faisait à la capitale de la Belgique. Le prince reçut très-bien la députation et paraissait disposé à faire retirer ses troupes, lorsque l'arrivée du général Constant de Rebecque, qui revenait de la ville, changea tout-à-coup ses dispositions. Il remit aux députés une espèce d'ultimatum et leur permit de se retirer. Ceux-ci, qui avaient quitté Bruxelles, à 11 heures du soir, y rentrèrent le lendemain à cinq heures et demie du matin. La commission provisoire d'ordre public et quelques notables habitans, après une mûre délibération, décidèrent que les propositions du prince étaient honteuses et non acceptables et qu'on n'y répondrait qu'à coups de canon.

Alors, la commission fut supprimée et remplacée par une commission administrative qui se chargea tant du pouvoir civil que militaire; elle se composait de MM. Vanderlinden d'Hoogvorst, Ch. Rogier et Jolly; de Coppin et Vanderlinden, secrétaires.

Des munitions de guerre étaient arrivées pendant la nuit; des renforts accouraient de

Genappe, Gosselies, Braine-Lalleud, etc. Le tocsin sonnait dans les campagnes, et les braves habitans abandonnaient leurs travaux, pour voler à la défense de la ville. Louvain avait été attaqué en même tems que Bruxelles, et la bourgeoisie avait repoussé glorieusement les troupes royales. Cette nouvelle fut communiquée aux Bruxellois par le commandant en chef de la garde bourgeoise de Louvain, qui annonçait en même tems, que les Louvanistes se portaient à leur secours. L'enthousiasme était au comble; le combat s'engagea avec une nouvelle ardeur, pendant toute la journée du 24, jusqu'à cinq heures du soir.

L'ennemi cependant harcelé dans le pare de toutes parts, tira sur la ville à boulets rouges. Des obus vinrent éclater dans plusieurs endroits. Le manège fut incendié, avec des édifices adjacens; et des grenadiers, postés dans des maisons voisines, avaient la lâcheté de faire feu sur les pompiers qui essayaient de maîtriser l'incendie.

Déjà les Hollandais avaient porté la dévastation et la flamme dans une quinzaine de maisons au boulevard. Leur dessein paraissait être de détruire la ville.

Les combats recommencèrent le 25 et le 26, avec le même acharnement. On avait nommé un chef, M. Juan van Halen ; la résistance s'organisait ; les patriotes obtenaient sans cesse de nouveaux succès ; et cependant les journaux hollandais, et celui de *Gand* surtout, persistaient à soutenir que les troupes royales venaient à bout du *petit nombre de brigands* qui appelaient sur Bruxelles les horreurs de la guerre.

Ce petit nombre de brigands opposait aux troupes une résistance admirable. Les uns, postés dans les greniers, dans les caves, sur les toits, faisaient une chasse active aux Hollandais ; d'autres, affrontant la mitraille, allaient planter des drapeaux tricolores jusque dans le Parc. Un volume suffirait à peine pour rappeler tous les traits d'héroïsme qui signalèrent ces quatre journées.

Le 26, le feu éclata sur deux points encore occupés par l'ennemi, qui, chassé de ses retranchemens, fut enfin réduit à abandonner les murs de Bruxelles. Il s'était d'abord réfugié dans le bas-fonds du Parc, du côté des palais du roi et du prince. Les bourgeois incendièrent les maisons voisines

du palais , et les Hollandais se voyant sur le point d'être enveloppés se retirèrent enfin le lundi vers quatre heures du matin.

C'était un spectacle affreux que l'aspect de ce Parc , théâtre de ce long et sanglant combat. Le sang teignait les allées, des cadavres étaient étendus çà et là , à peine recouverts d'un peu de feuillage ; des débris d'arbres , de statues, de grilles de fer, gisaient sur tous les chemins ; ici s'élevait une barricade faite de bancs et de troncs d'arbres , là une redoute formée des cadavres de six chevaux ; le café de l'*Amitié*, l'hôtel de *Belle-Vue*, les maisons des rues Royale, de Louvain, de Namur, étaient criblées de balles et de boulets, et au-dessus des principaux édifices, au-dessus du palais du roi et des princes flottait le drapeau tricolore brabançon , gage de la victoire et de la liberté.

Pour consolider cette liberté, on constitua un gouvernement provisoire formé de MM. Vanderlinden d'Hoogvorst, Ch. Rogier, comte Félix de Mérode, Gendebien, S. Van de Weyer et Jolly, Vanderlinden, trésorier, Nicolay et de Coppin, secrétaires.

Les premières mesures du gouvernement

provisoire et de l'autorité militaire, furent d'aviser aux moyens de défense, en cas d'une nouvelle attaque tout improbable qu'elle était. On ordonna ensuite des honneurs pour les braves morts pour la liberté, et des secours pour ceux qui survivraient à leurs blessures.

Un incident vint assurer au gouvernement provisoire l'assentiment du peuple. M. de Potter, dont le nom avait été mêlé aux cris de liberté, revint dans sa patrie, appelé par le gouvernement provisoire qui s'était adjoint ce bon citoyen. Son arrivée fut un véritable triomphe. C'était un nouveau succès, une victoire nouvelle remportée sur le gouvernement hollandais.

Au même instant, on apprend la reddition d'Ath, et on voit arriver huit pièces de canon avec leurs munitions, conduits par des artilleurs de la garnison d'Ath. Un général hollandais a été fait prisonnier. Des adhésions des régences arrivent de toutes parts au gouvernement provisoire. On recueille des dons patriotiques, de l'argent pour les blessés; c'est un élan général; bientôt on manque de places pour classer toutes les offrandes

que l'on reçoit. Les ambulances sont fournies abondamment de tout le matériel nécessaire ; les braves , morts pour la patrie , sont inhumés à la Place St.-Michel qui prend le nom de *Place des Martyrs*. Enfin on organise la victoire, on envoie des secours à Louvain ; des corps francs se jettent à la poursuite de l'ennemi, le harcellent, le fatiguent.

La victoire de Bruxelles avait décidé du sort de la Belgique. Bruges, Tournay, Mons, Ostende, Tirlemont, Furnes, Ypres, Menin, arborent le drapeau national et ferment leurs portes aux Hollandais. Les officiers belges, faisant partie de l'armée hollandaise, déclarent au prince Frédéric qu'ils ne veulent plus porter les armes contre leurs compatriotes : le prince les fait mettre aux arrêts, ou les envoie à Berg-op-Zoom. Les Liégeois remportent une nouvelle victoire à S^tc-Walburge. Philippeville, Mariembourg, Charleroy, Namur, capitulent. Toutes les villes des provinces méridionales se soumettent au nouveau gouvernement. On offre de toutes parts, des hommes, des armes, des munitions de guerre. Le pays entier se soulève comme

un seul homme. Gand, même, doit obéir à l'impulsion générale, elle se décide à envoyer son adhésion. Il ne reste plus aux Hollandais que Maestricht, Venloo, Termonde et Anvers, Anvers, théâtre de nouvelles intrigues, et victime désignée à la vengeance des brigands de Guillaume.

Le prince d'Orange arriva dans Anvers, le 3 octobre, chargé, par son père, d'une mission extraordinaire. Pendant que l'on se battait en Belgique, on délibérait en Hollande sur la question de la séparation. Quand cette question eut été résolue affirmativement par les armes, le roi Guillaume et ses états-généraux voulurent bien déclarer qu'il y avait lieu à s'occuper de la question : la session fut déclarée close et les députés belges s'empresèrent de rentrer dans leur patrie. On envoya le prince d'Orange pour gouverner temporairement, au nom du roi, les provinces méridionales ; mais on avait rompu les liens qui attachaient la Belgique au roi de Hollande, on avait conquis la liberté au prix du sang, on voulait en faire usage, on rejeta les propositions du prince. *Le roi et toute sa famille sont enterrés à la Place des Martyrs,*

disait le peuple. Et le prince d'Orange, mis en avant par son père, cherchait par mille concessions à se concilier l'esprit des Belges. Il nomma une commission consultative composée d'anciens membres des états-généraux : ceux-ci refusèrent leur mandat. Le prince essaya d'abord de former un noyau de gouvernement, et parodiait tous les arrêtés du gouvernement provisoire ; il finit par renvoyer les prisonniers, sépara les soldats belges des Hollandais, laissa afficher les actes du gouvernement provisoire, salua le drapeau tricolore, permit de faire les élections pour le congrès national, et paraissait vouloir attendre l'issue des délibérations au sujet du trône de la Belgique.

L'on préparait avec activité la réunion de ce congrès qui devait décider du sort de la Belgique. La loi pour les élections est publiée, on se prépare à des choix dignes du pays et de leur haute destination. Les régences, les tribunaux, les administrations communales et municipales sont réorganisées. On remédie à plusieurs abus. Le peuple belge salue l'aurore d'une ère de prospérité.

Cependant les Hollandais foulent encore

le territoire belge. Les volontaires, les soldats citoyens, revêtus de la simple blouse, les traquent sans relâche. Ils les poursuivent sur tous les points. Le 18 octobre, ils entrent dans Liège. Malines est en leur pouvoir. Un combat sanglant s'engage au pont de Walhem. Les Hollandais, mis en déroute, y mettent le feu, mais les braves volontaires franchissent le pont à moitié incendié, arrêtent le ravage des flammes, et refoulent les fuyards jusqu'à Berchem sous le canon d'Anvers, où le combat s'engage de nouveau. Les corps Niellon et Mellinet font des prodiges de valeur. M. le comte Frédéric de Mérode, frère d'un des membres du gouvernement provisoire, est grièvement blessé dans cette affaire; on est forcé de lui faire l'amputation de la cuisse et il meurt en s'informant si le succès continue à couronner les armes patriotes.

Jenneval, artiste distingué du théâtre de Bruxelles et auteur de plusieurs chants patriotiques, avait trouvé la mort en combattant pour l'indépendance de la Belgique, son pays adoptif. Niellon jeune, van Eeckhout, et tant d'autres jeunes gens de la plus

belle espérance étaient tombés sous la mitraille ennemie ; on donnait une larme à leur trépas , et on ne songeait plus qu'à les venger.

Voyant l'inutilité de ses efforts de conciliation, le prince d'Orange quitta Anvers, et avant de partir, il publia la proclamation suivante :

BELGES !

« J'ai tâché de vous faire tout le bien qu'il a été en mon pouvoir d'opérer, sans avoir pu atteindre le noble but auquel tendaient tous mes efforts, la pacification de vos belles provinces.

» Vous allez maintenant délibérer sur les intérêts de la patrie dans le congrès national qui se prépare, je crois donc avoir rempli, pour autant qu'il dépendait de moi en ce moment, mes devoirs envers vous, et je pense en remplir encore un, bien pénible, en m'éloignant de votre sol pour aller attendre ailleurs l'issue du mouvement politique de la Belgique ; mais de loin comme de près, mes vœux sont avec vous, et je tâcherai toujours de contribuer à votre véritable bien-être.

» Habitans d'Anvers, vous qui m'avez donné, pendant mon séjour dans votre ville, tant de marques de votre attachement, je reviendrai, j'espère, dans des temps plus calmes, pour concourir avec vous à l'accroissement de la prospérité de cette belle cité.

» Donné à Anvers, le 25 octobre 1830.

» GUILLAUME, prince d'Orange. »

C'est le dernier signe d'existence politique donné par le prince d'Orange. Frédéric avait déjà disparu de la scène. Un autre acteur vint s'y présenter; c'était le général Chassé, le commandant de la citadelle d'Anvers. Il avait fait mettre la ville en état de siège, inonder les poldres des environs de la tête de Flandre, et faisait peser sur les Anversois son sceptre de fer, et ses vexations militaires.

Malgré la fuite du prince d'Orange, un parti considérable s'agitait encore en Belgique en sa faveur : on voyait en lui un conciliateur, le seul chef que pût choisir le nouveau royaume, et qui satisfît aux exigences possibles des puissances alliées et des intérêts de famille. De jour en jour, le nom-

bre de ses antagonistes diminuait ou bien se réduisait au silence. De guerre lasse, on en serait venu à lui offrir la couronne. Toutes les concessions que faisait le prince au nouvel ordre de choses, la sanction qu'il donnait à notre révolution, lui assuraient de nouveaux partisans; un seul jour lui fit perdre tous ces avantages.

Les volontaires belges, poursuivant leurs succès, étaient arrivés, le 26, sous les murs d'Anvers, après s'être emparés, après trois jours de combats, de Berchem et de Borgerhout. Le peuple, apprenant la présence des patriotes, s'insurgea et désarma d'abord quelques militaires isolés. Une cinquantaine de bourgeois armés se portèrent vers la place de l'hôtel-de-ville où ils attaquèrent une troupe de Hollandais formés en bataillon carré. La garde communale, qui était réunie aux militaires, se retira dans les étages de l'hôtel-de-ville. Après une vive fusillade, les citoyens se rendirent maîtres de ce poste et firent un grand nombre de prisonniers. Ce succès enflamma le courage des bourgeois, le nombre de leurs auxiliaires croisait à chaque instant, et ils se dirigèrent vers

plusieurs portes de la ville où le combat s'engagea avec acharnement et se poursuivit jusqu'à la nuit.

Le lendemain, 27 la lutte recommença avec la même ardeur. Secondés par une attaque à l'extérieur, les Anversois se rendirent enfin maîtres de deux portes, les ouvrirent aux volontaires patriotes et le drapeau tricolore flotta sur les remparts de la ville, en témoignage de la victoire.

Les Hollandais, chassés de toute part, se retirèrent dans la citadelle; à l'abri derrière d'inexpugnables remparts, protégés par des frégates et des canonnières qui croisaient dans l'Escaut et menaçaient la ville, ils semblaient attendre qu'on vint traiter avec eux pour l'évacuation de la forteresse. Une députation fut envoyée en effet, des négociations s'entamèrent, chacun se livrait à l'espoir de voir se terminer sans autre effusion de sang cette glorieuse et téméraire entreprise. Tout-à-coup les vaisseaux stationnés dans l'Escaut, lâchent des bordées sur la ville; à ce signal, une horrible grêle de bombes, de boulets rouges, siffle de toutes parts sur les édifices qui s'écroutent ou s'embrasent. La

citadelle, les forts, les frégates, vomissent la mort et la dévastation sur la malheureuse Anvers. Le tocsin, la générale, les cris de désespoir, les femmes, les enfans, les vieillards éplorés courant au hasard pour se dérober à la mort; et pendant ce désordre, sous le feu ennemi, nos volontaires emportant à la bayonnette l'arsenal militaire défendu par le canon de la citadelle, et par une troupe nombreuse de Hollandais; voilà l'aspect d'Anvers pendant cette soirée et cette nuit désastreuse. L'entrepôt, où reposaient tant de richesses, était la proie des flammes; on avait dirigé le feu sur ce point; on avait lancé plusieurs projectiles dans la direction de la superbe cathédrale; on a, depuis, acquis la preuve que des matelots hollandais avaient transporté vers l'entrepôt des tonneaux de goudron embrasé. Et tous ces désastres avaient été provoqués par quelques coups de fusil tirés du port sur les frégates, par des inconnus, envoyés peut-être par le général Chassé lui-même... L'Europe jugera cet acte de bravoure!

La consternation était générale. Jusqu'à Bruxelles on voyait la lueur du terrible in-

condie, on entendait distinctement les détonations répétées qui détruisaient Anvers. Une masse de citoyens armés, sans ordre, sans chef, quittait Bruxelles pour aller défendre ou venger leurs frères. La route était couverte de volontaires. Des canons, des caissons, roulaient dans cette direction, et au milieu de cet élan général, un cri s'échappait de toutes les bouches : le prince d'Orange est complice de cette lâcheté, l'incendie d'Anvers a détruit tous ses titres!..

Cependant, un armistice avait été conclu, après beaucoup de négociations. Il était convenu qu'on n'aurait plus bombardé la ville, sous condition de la plus stricte inaction de la part des patriotes.

C'est au milieu de ces circonstances que les élections des membres du congrès national s'étaient faites par toute la Belgique. Une loi électorale avait été portée, large et libérale. Les citoyens s'étaient empressés d'élire leurs représentans. La révolution allait changer de terrain. La discussion venait remplacer la force des armes, et après avoir chassé un gouvernement lâche et despote, la Belgique allait proclamer son indépendance, et se donner enfin un chef de son choix,

C'est le 10 novembre, que fut constitué le congrès national ; de nombreux détachemens des diverses sections de la garde civique, dans leur nouvel uniforme, étaient rangés en bataille sur la Place-Royale et la Place-des-Palais. Une foule immense encombrait les avenues et se portait vers les tribunes de l'ancienne salle des états-généraux, disposée maintenant pour les assemblées du congrès ; au trône, au dais d'or et de pourpre avaient succédé un fauteuil, des chaises, des drapeaux tricolores ; le lion belge avait remplacé les armes de l'ancien royaume des Pays-Bas.

Cent cinquante-deux membres étaient présens ; on organise un bureau provisoire ; le vénérable M. Gendebien, père, doyen d'âge, occupe le fauteuil. Une députation est chargée d'introduire les membres du gouvernement provisoire, qui viennent se placer devant les bureaux, aux applaudissemens réitérés de la salle et des tribunes.

M. de Potter, doyen d'âge des membres du gouvernement, après avoir obtenu la parole du président, se lève et lit le discours suivant :

« Au nom du peuple belge, le gouvernement provisoire ouvre l'assemblée des représentans de la nation.

» Ces représentans, la nation les a chargés de l'auguste mission de fonder sur les bases larges et solides de la liberté l'édifice du nouvel ordre social, qui sera pour la Belgique le principe et la garantie d'un bonheur durable.

» Vous le savez, messieurs ; à l'époque de notre réunion à la Hollande, une loi fondamentale fut présentée à des notables, désignés par le pouvoir, non pour l'examiner, la discuter, la modifier et enfin l'accepter et en faire la condition du pacte entre le peuple et le chef de l'état, mais uniquement pour s'y soumettre aveuglément ou la rejeter dans sa totalité. Elle fut rejetée, comme on devait l'attendre du bon sens et de la loyauté belges. Mais, par un subterfuge sans exemple, elle fut déclarée acceptée : et une constitution, *imposée* par la Hollande, pesa sur notre patrie.

» Si du moins cette loi fondamentale avait été franchement exécutée dans toutes ses dispositions, avec le temps peut-être et à l'aide

des progrès que l'arbitraire ministériel nous forçait chaque jour à faire dans la carrière de l'opposition constitutionnelle, elle aurait pu devenir l'espoir de la liberté belge.

Mais, loin de là : les consciences violées ; l'enseignement enchaîné ; la presse condamnée à n'être plus que l'instrument du pouvoir, ou forcée au silence ; la substitution arbitraire du régime des arrêtés au système légal établi par le pacte social ; le droit de pétition méconnu ; la confusion de tous les pouvoirs, devenus le domaine d'un seul ; l'imposition despotique d'un langage privilégié ; l'amovibilité des juges, abaissés au rôle de commissaires du pouvoir ; l'absence complète de la garantie de la publicité et de celle du jury ; une dette et des dépenses énormes, seule dot que nous eût apportée la Hollande, lors de notre déplorable union ; des impôts accablans par leur hauteur et plus encore par leur répartition, toute impopulaire, toute au détriment des classes indigentes ; des lois toujours votées par les Hollandais pour la Hollande seulement, et toujours contre la Belgique, si inégalement représentée aux états-généraux ; le siège de tous les grands corps consti-

tués et de tous les établissemens importans fixés dans cette même Hollande ; la scandaleuse distraction des fonds spécialement destinés à favoriser l'industrie ; et enfin la plus révoltante partialité dans la distribution des emplois civils et militaires , par un gouvernement aux yeux duquel la qualité de Belge était un titre de réprobation ; en un mot , la Belgique entière traitée comme une province conquise , comme une colonie : tout , Messieurs , nécessitait une révolution , la rendait inévitable , en précipitait l'époque.

De si justes griefs , des griefs si réels devaient aussi en assurer le résultat.

Nous étions insurgés contre le despotisme pour reconquérir nos droits : nous fûmes traités par la tyrannie comme des rebelles. Nos villes incendiées , les actes les plus barbares exercés jusque sur des vieillards et des femmes ; les lois de l'humanité , les droits de la guerre foulés aux pieds , témoignent encore de la férocité de nos ennemis , en faisant bénir la victoire du peuple qui en a purgé notre sol.

Le fruit de cette victoire était l'*indépendance*. Le peuple l'a déclarée par notre or-

gane. Interprète de ses vœux, le gouvernement provisoire vous a appelés, Messieurs, vous, les hommes choisis par la nation belge, pour constituer cette indépendance et la consolider à jamais.

Mais, en attendant que vous pussiez venir remplir cette tâche, un centre d'action était nécessaire pour pourvoir aux premiers, aux plus urgens besoins de l'état. Un gouvernement provisoire s'est établi, et il a suppléé temporairement à l'absence de tout pouvoir. La nécessité d'un gouvernement quelconque justifiait sa mission; l'assentiment du peuple confirma son mandat.

• Tout était à faire; tout était à créer. Il fallait réorganiser l'administration intérieure, le pouvoir judiciaire, les finances, l'armée, et cette garde citoyenne, sur laquelle désormais s'appuieront les empires modernes. C'est à vous, Messieurs, et à la nation à juger si, avec le peu de moyens qui étaient à notre disposition, nous avons réussi à préparer pour la Belgique un avenir de force et de prospérité.

Nos actes, vous les connaissez, messieurs, et la nation, nous osons l'espérer, les a ra-

tifiés. L'impôt odieux de l'abattage aboli; une entière publicité rendue aux procédures criminelles; l'institution du jury promise, et de nouvelles garanties assurées aux prévenus devant les cours d'assises; l'abolition de la dégradante punition de la bastonnade; les élections populaires des bourgmestres et des régence, et l'élection directe des députés au congrès national; plus de directions générales de police, plus de haute police; affranchissement de l'art dramatique; abolition de la loterie; publicité des comptes et budgets des communes; et finalement liberté pleine et entière pour la presse, pour l'enseignement, pour les associations de toute espèce, et pour les opinions et les cultes, désormais délivrés de toute crainte de persécution et de tout danger de protection: voilà, messieurs, les principaux titres, avec lesquels le gouvernement provisoire s'offre devant la nation et ses représentans.

Des relations avec l'étranger, nous n'avons pas cru devoir en établir, dans les circonstances où se trouvaient et la nation et nous-mêmes. Nous savions d'ailleurs à n'en pouvoir douter, et nous pouvons vous en

donner l'assurance positive, que le principe de non-intervention serait strictement maintenu à notre égard. Nous jugeâmes donc que la libre Belgique devait fonder son indépendance par ses propres forces, toujours prête à les tourner contre quiconque voudrait entraver ce droit sacré.

Depuis que nous avons pris cette résolution, nous avons reçu, des cinq grandes puissances, des communications récentes et officielles dont nous sommes heureux de pouvoir vous faire part en ce jour solennel : ces communications confirment pleinement les assurances précédemment données, et nous font espérer, avec la cessation prochaine des hostilités, l'évacuation, sans condition aucune, de tout le territoire de la Belgique.

Messieurs, vous allez achever et consolider notre ouvrage. Fondez l'édifice de notre prospérité future sur les principes de la liberté de tous, de l'égalité de tous devant la loi, et de l'économie la plus sévère. Que le peuple soit appelé à profiter de notre révolution : les charges de l'état diminuées dans la proportion de ses vrais besoins, le salaire des fonctionnaires publics réduit de manière

à ne plus être que la juste indemnité du temps et des talens qu'ils consacrent à la patrie, enfin la suppression des emplois inutiles, et de ces nombreuses pensions, trop souvent accordées à la servilité, vous mettront à même de consommer l'œuvre de notre régénération nationale.

Et nous, messieurs, en quelque position que nous soyons placés, nous soutiendrons de tous nos vœux, de tous nos moyens, de tous nos efforts, cette œuvre patriotique, trop heureux, après son entier succès, de nous confondre dans les rangs de ce peuple, qui aura tout à la fois vaincu et assuré les bienfaits de la victoire.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

LE CONGRÈS NATIONAL EST INSTALLÉ.

Avec l'ouverture du congrès commence une nouvelle phase de la révolution belge. La discussion est transportée des camps dans les cabinets. La révolution est faite, il s'agit de la régulariser.

Quant à la Belgique, indépendante et libre, le congrès aura nommé un chef, appelé par le vœu de la nation, alors la révolution sera terminée, alors on pourra écrire l'histoire de la seconde période de l'émancipation politique des Belges. Jusque-là on sent qu'on ne pourrait tracer qu'une esquisse imparfaite.



APPENDICE.

N° 1.

Article incriminé de M. de Potter.

(Page 10.)

Aux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas.*

Messieurs,

De toutes les sottises que j'ai entendues, sur les déplorables procès qui vous sont suscités, la plus drôle, sans contredit, est celle qui est attribuée à un personnage : elle prouve la vérité du bon mot, qu'il n'y a rien de petit chez les grands.

Le personnage donc, causant des affaires du jour, voulut convaincre ceux auxquels il parlait, du danger que courait l'État, depuis la régénération du *Courrier*, et cela..., devinez, messieurs, je vous le donne en mille..... Cela, parce que le *Courrier* s'est fait *jésuite*.

Maudits jésuites, ils nous ont fait bien du mal de leur vivant, et quoiqu'enterrés en France, leur ombre continue encore à nous inquiéter!

D'abord, pour nous défendre contre eux, on nous a, comme le cheval de la fable, sellés, bridés et montés; et maintenant que nous n'avons plus rien à craindre, nous restons la sangle sous

le ventre, le licol sous le menton, et Nos Seigneurs sur le dos.

Il aurait presque mieux valu que les bons pères continuassent à gouverner Paris; nous aurions au du moins pourquoi on nous étrillait, fouettait, aigüillonnait.

Et puis, c'était si commode de pouvoir répondre aux Français qui, après quinze jours de séjour à Bruxelles, nous disaient: Quoi! pas de jury? — Non, mais aussi pas de jésuites. — Quoi! pas de liberté de la presse? — Non, mais aussi pas de jésuites. — Quoi! pas de responsabilité ministérielle? pas d'indépendance du pouvoir judiciaire? et un système d'impositions accablant et anti-populaire? et une administration boiteuse?—Il est vrai; mais point de jésuites.

Eh! nous criaient les Français, ces jésuites si redoutés, qui les soutenait chez nous? Un mauvais ministère.

Il n'a fait que passer; ils n'étaient déjà plus.

Et c'est toujours sous prétexte de la peur qu'ils inspirent, qu'on vous refuse les garanties auxquelles vous avez droit, la liberté dont vous avez besoin, la prospérité qui fuira de plus en plus une terre où toutes les garanties sont illusoires, où la liberté est un vain mot, un leurre, une provocation pour convertir, quand il plait, les dupes en coupables, les patriotes en séditionnaires.

Ces discours m'irritaient d'abord; ils m'affligèrent ensuite; ils finiront par me décourager.

Comment, demanderais-je volontiers à nos voisins, comment pouvons-nous nous tirer de là? Dès que nous voulons être mieux soutenus, mieux défendus, mieux jugés, mieux gouvernés, le tout à meilleur compte, ce qui nous paraît, à nous qui payons pour que cela soit ainsi, la chose du monde la plus facile, en un mot, dès que nous nous mêlons de nos affaires, on crie *aux jésuites*, et nous voilà hors du droit commun!

Dites-moi, messieurs, de ce qu'on appelle un homme jésuite, s'ensuit-il de là qu'il faut l'emprisonner, le torturer, le juger et le condamner? Toutes ses actions deviennent-elles des crimes, et ses paroles des absurdités?

Il me semble qu'il faudrait d'abord prouver le jésuitisme, et ensuite la culpabilité du jésuite, à moins qu'on ne voulût, ce qui serait plus raisonnable, se contenter d'établir les faits incriminés sans égard aux opinions du prévenu.

Si, cependant, on exigeait que vous prouvassiez que vous n'êtes point jésuites, vous seriez, je crois, messieurs, bien embarrassés. On ne prouve pas qu'on n'est point un tison d'enfer.

Il me vient une idée : opposons des mots à des mots. Jusqu'ici l'on a traqué les jésuites ; bafouons, honnissons, poursuivons les *ministériels* ; que qui-conque n'aura pas clairement démontré par ses actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre, soit mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'anti-popularité pèse sur lui avec toutes ses suites.

Agréez, etc., etc.

Ω.

N° 2.

(Page 19.)

Message royal du 11 décembre 1829.

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

Le projet de loi, que nous présentons ci-joint à vos nobles puissances, est une suite fâcheuse, mais nécessaire, de ce qui se passé dans quelques-unes des provinces du royaume.

Au milieu de la paix au dehors et de la tranquillité au dedans, au sein de la prospérité de tant de branches d'industrie, sous le régime de lois modérées et de la liberté politique et civile, nous voyons un petit nombre de nos sujets, abusés par l'exagération et excités par l'effervescence de mal-intentionnés, méconnaître tous ces bienfaits et se mettre en opposition, de la manière la plus dangereuse et la plus scandaleuse, avec le gouvernement, les lois et nos intentions paternelles.

La licence de la presse, de cette presse dont nous aurions désiré assurer la liberté avec moins d'entraves que dans tout autre pays de l'Europe, n'a malheureusement que trop contribué à semer l'inquiétude, la discorde et la méfiance, à propager des doctrines aussi subversives des institutions sociales quelle que soit d'ailleurs la forme de l'administration de l'état, qu'entièrement contraires au gouvernement des Pays-Bas, établi par la loi fondamentale, et à ces droits de notre maison, que nous n'avons jamais désiré exercer d'une manière illimitée, mais que de notre propre mouvement,

nous avons *restreints*, autant que nous l'avons *jugé* compatible avec la prospérité durable, les mœurs et le caractère de la nation.

Cette presse dont la liberté constitutionnelle a pour but la propagation des connaissances et des lumières, avilie par des malveillans au point d'être devenue moyen de provoquer la dissension, le mécontentement, les haines religieuses, l'esprit de faction, de censure et de révolte, a tellement attaqué et miné la tranquillité publique, la force morale de l'état, la marche libre du gouvernement et l'observation des devoirs attaches aux fonctions publiques, que c'est pour nous un devoir douloureux à remplir de fixer sérieusement sur cet objet notre commune attention, afin de veiller par des mesures fermes et des lois salutaires, à ce que la prospérité de l'état ne souffre pas d'atteinte, que la fidélité et l'amour de nos sujets et leur attachement à un gouvernement monarchique tempéré par une constitution, ne soient point ébranlés, en un mot à ce que, dans le royaume des Pays-Bas, la vraie liberté, l'ordre et les lois soient respectés et maintenus.

A cet effet, nobles et puissans seigneurs, il nous paraît nécessaire, à l'occasion de la présentation d'une loi qui ne tend qu'à consolider la jouissance du bien pour la répression du mal, de faire connaître notre opinion *personnelle* sur la marche du gouvernement de notre royaume.

Si nous fixons nos regards sur les intérêts religieux des habitans, nous trouvons que, de même

que la religion catholique , la religion que nous et notre maison professons à l'exemple de nos pères , a pour maxime « *la liberté.* » Cette liberté entière des opinions religieuses , cette protection égale de toutes les communions qui existent dans le royaume , et ce libre exercice des cultes consacrés par la loi fondamentale , ont constamment fait l'objet de nos soins particuliers.

Pour ce qui concerne la religion catholique romaine , il ne s'offrait , lors de notre avènement au trône , aucune marche *plus sûre , ni plus convenable* à suivre que celle qui fut observée dans les provinces du royaume où cette religion est professée par la majorite des habitans , sous le règne glorieux de Marie-Thérèse si justement révérée.

Les dispositions que nous primes dans les premières années furent basées sur l'exemple de ce règne.

Depuis la conclusion du concordat et l'application pleine et entière qu'il a reçue dans ces mêmes provinces , l'église catholique romaine y jouit de plus de liberté qu'elle n'en avait jamais eu antérieurement , et ce bienfait pourra incessamment aussi être assuré à nos sujets catholiques romains des autres provinces par l'heureuse continuation des négociations qui devaient avoir lieu à cet effet , de manière que nous pouvons nous attendre à ce que les sièges épiscopaux encore vacans soient promptement remplis.

Nous nous félicitons de pouvoir donner en outre ici l'assurance que notre arrêté du 2 octobre de cette

année, dont la stabilité est garantie tant par nos conventions avec la cour de Rome, que par notre volonté inébranlable, a non seulement rempli tous les désirs du Saint-Siège, dans l'intérêt de nos sujets catholiques Romains, mais que le chef de cette église, après avoir connu cet arrêté, nous en a témoigné sa reconnaissance et a déclaré : « Que » nous avons donné à nos conventions avec le » Saint-Siège toute la force et le mouvement qui » dépendaient de notre volonté ; que nous en avons » ordonné l'exécution sans mélange, textuellement, » que nous laissons aux évêques la faculté d'agir » dans l'étendue des actes que nous avons antérieurement sanctionnés et que nos dispositions » n'étaient pas sujettes à la moindre objection » quelconque. »

Si nous considérons après cela que les affaires du culte catholique romain viennent d'être confiées, en vertu d'un de nos arrêtés, à une administration spéciale, alors il nous est permis de croire qu'à cet égard aussi, les vœux d'une grande partie de notre peuple, ainsi que les nôtres, seront remplis.

Cependant, nobles et puissans seigneurs, nous ne cherchons pas à nous dissimuler que malgré la jouissance de tous ces avantages, un zèle exagéré pour la religion excité par un but moins louable, entretenu par une influence pernicieuse, et même souvent trop peu contenu par l'observation des préceptes salutaires d'une religion qui exhorte au maintien de la tranquillité, et à une obéissance raisonnable, peut encore agir d'une manière fu-

nesté et faire éclore ces germes de division et de résistances, que même tôt ou tard, on pourrait sous une forme quelconque, produire des doctrines, faire des tentatives pour légitimer l'influence d'un système religieux sur la marche du gouvernement de l'état.

Mais nous assurons ici, que nous sommes fermement résolus d'y obvier par tous les moyens qui nous sont confiés ; de continuer à maintenir l'autorité temporelle dans toute son intégrité ; de veiller constamment à la conservation de la liberté des cultes ; mais, en même temps, à ce que toutes les communions religieuses se tiennent renfermées strictement dans les bornes de l'obéissance aux lois de l'état, afin de garantir davantage la liberté des consciences, et de mettre les actes du gouvernement à l'abri des empiètemens de toute autorité spirituelle.

Si nous envisageons l'instruction, cet objet recommandé par la constitution à notre constante sollicitude, nous osons nous flatter, qu'en provoquant à cet égard, de notre propre mouvement, des dispositions législatives, nous avons acquis des titres à la reconnaissance de la partie éclairée et affranchie de préventions de notre peuple. Certes, si d'un côté en modifiant essentiellement les dispositions existantes et approuvées par une grande partie de nos sujets, nous n'avons pas adopté cette liberté illimitée, qui, dans sa licence, conduit à la confusion et à l'anéantissement de la civilisation et du développement intellectuel, un examen at-

tentif démontrera, d'un autre côté, que dans cette matière, le gouvernement a attribué à l'autorité communale et provinciale tout ce qui pouvait être conféré par la loi, et nous désirons que les délibérations de vos nobles puissances viennent nous éclairer et nous montrer si, dans nos propositions, nous avons atteint le but de nos efforts, qui ne tendent qu'à satisfaire les vœux raisonnables de tous nos sujets.

Mais aussi, nobles et puissans seigneurs, la nation a le droit d'attendre de nous, que nous mettions autant de fermeté à repousser des prétentions inconsidérées, que nous avons d'empressement à accueillir de sages désirs. Cette fermeté qui est la base du bonheur social, est également le principe constitutif de notre règne et nous ne doutons pas que l'assurance que nous donnons ici de notre répugnance à dépasser la ligne qui sépare la fermeté nécessaire d'une indulgence déplacée, n'encourage les gens de bien, et ne déjoue tout espoir de voir réussir les moyens de violence et de résistance.

Si nous examinons ce qui a été statué par nous, relativement à l'usage de la langue française, nous devons croire qu'on a pris successivement à ce sujet à peu près toutes les dispositions qu'on pouvait raisonnablement désirer, pour faciliter les transactions particulières; s'il nous conste cependant, que ces dispositions sont insuffisantes, ou pourraient sans inconvénient être étendues aux transactions publiques, nous serons disposés à y apporter les modifications désirables; mais nous ajoutons

ici à l'assurance, que cet objet de nos méditations sera subordonné à la situation de la nation, celle, que jamais les déclamations d'une fougue impétueuse, ni des exigences inconvenantes ne rapprocheront l'époque à laquelle nous pourrions acquiescer aux vœux énoncés.

Le principe équitable de l'inamovibilité des juges est déjà consacré par la loi, et il nous semble que, vu la très-prochaine organisation judiciaire, notre intervention à cet égard n'est plus nécessaire.

Si nous nous arrêtons à la question de la responsabilité ministérielle, dont il nous est plus difficile de déterminer le sens véritable que d'assigner le but; si nous prenons en considération les dispositions de la loi fondamentale, d'après laquelle non-seulement tous les actes du gouvernement sont exclusivement soumis à notre examen et à notre décision, mais qui nous a en outre abandonné le droit de régler la nature des obligations que nous désirons imposer, sous serment, aux chefs des départemens ministériels à établir par nous; alors, si après cela nous voulons maintenir le pouvoir qui nous est confié et continuer à prendre à cœur les intérêts de nos sujets bien aimés, nous ne croyons pas pouvoir admettre une autre responsabilité de nos ministres que celle qui, indépendamment de leurs rapports avec nous, est également déterminée pour eux dans la loi fondamentale et les autres lois en vigueur; et nous trouvons même dans l'existence constitutionnelle du conseil d'état et dans le précepte *que ce conseil*, et non tel ou tel chef d'un

département ministériel, *doit* être entendu, non-seulement l'exclusion du principe de la responsabilité ministérielle, mais en outre pour le peuple belge, une plus grande garantie qu'aucune mesure qui touche ses intérêts n'est prise *avant* d'avoir été mûrement discutée.

L'introduction de cette responsabilité ministérielle envers les deux chambres qui composent les états-généraux, et envers le pouvoir judiciaire, transporterait ailleurs, en contradiction avec la loi fondamentale, l'action de la prérogative royale, sans offrir aucune garantie nouvelle, ni plus réelle pour les libertés du peuple ; car quelles que fussent les personnes appelées à juger les actions des ministres, il n'en résulterait aucun fruit salutaire, si ceux devant lesquels la justification devrait se faire ne se trouvaient placés hors de la faible humanité et, par là, au-dessus des passions et des erreurs.

La situation des Pays-Bas, sous ce rapport, n'est pas semblable à celle de quelques autres pays, où la responsabilité ministérielle a pu être introduite sans inconvénient, à la suite de circonstances totalement étrangères à ce royaume, et dont l'absence a motivé la direction toute différente, donnée à son gouvernement constitutionnel.

Mais nous ressentons par contre le besoin, nobles et puissans seigneurs, d'augmenter de plus en plus le commun accord, en donnant plus d'extension aux relations officieuses des chefs des départemens ministériels avec les deux chambres des états-généraux, et la manière d'après laquelle nos inten-

tions à cet égard pourront être le plus tôt et le mieux remplies, fait l'objet de nos délibérations les plus sérieuses.

La question des conflits n'a pas non plus échappé à notre attention, et autant nous désirons assurer au pouvoir administratif une marche sans entraves, autant nous sommes éloignés de priver, sans nécessité, quelqu'un de nos sujets de son recours vers les tribunaux ; nous nous proposons de revenir sur cette matière après l'organisation judiciaire ; alors nous nous flattons de pouvoir, d'une manière convenable, concilier ces deux objets, dont le besoin se fait également sentir.

Les attributions des états-provinciaux ont aussi donné lieu, pendant les dernières années, à une divergence d'opinions. Ces autorités instituées à des fins déterminées et importantes, ont les plus grands titres à notre confiance et à notre protection ; placées entre les administrés et le trône, ce sont *elles*, qui peuvent nous faire connaître les besoins particuliers de leur province, et nous recommander ses intérêts.

En observant constamment ces principes, sans étendre la sphère de leurs attributions aux lois générales, qui sont plus spécialement soumises à l'examen de la puissance législative ;

En se bornant aux objets qui concernent immédiatement, ou qui, par suite de réglemens généraux, regardent plus particulièrement leur province ; ce seront certainement ces états-provinciaux qui pourront avec fruit, appuyer auprès de nous

les véritables intérêts de leur province et de leurs administrés.

Fidèles à ce principe , nous mettrons autant d'empressement à accueillir avec bienveillance les propositions des autorités provinciales, que de fermeté à prévenir, que par une intervention déplacée et d'une manière peu salubre pour le bien-être de nos sujets, elles ne s'occupent de pouvoir législatif, que la loi fondamentale a exclusivement conféré à nous et aux deux chambres.

Quant à l'inconvénient que l'on a cru découvrir dans les dispositions des réglemens , par rapport aux suites des démissions données en certains cas , et qui concernent l'exercice du droit de vote et d'autres droits civils , nous venons de le lever.

Enfin , nobles et puissans seigneurs, si nous jetons les yeux sur les affaires financières du royaume, nous remarquons avec satisfaction une diminution progressive dans les dépenses, pour autant qu'elles sont indépendantes de l'établissement des instructions constitutionnelles, d'engagemens légaux, de catastrophes générales ou de troubles dans nos possessions d'outre-mer ; et la certitude de plus grandes économies. Nous trouvons de plus que les vœux exprimés pour l'abolition de la mouture sont remplis ; qu'il a été satisfait, par la proposition d'une disposition législative, au désir de prévenir jusqu'à la possibilité d'abus dans la gestion du syndicat d'amortissement ; en un mot, nobles et puissans seigneurs , c'est à cet égard surtout, que nous avons la conviction intime , que quels qu'en soient

les résultats, nos efforts pour la prospérité de la nation, la diminution de ses charges, le maintien d'une administration bien ordonnée, et la conservation du crédit de l'état, ne seront méconnus ni par nos contemporains, ni par la postérité.

Ce tableau ne doit-il donc pas, nobles et puissans seigneurs, affermir notre confiance en la providence du Dieu de nos pères, en l'amour et la reconnaissance de nos sujets bien aimés, enfin en la coopération constitutionnelle de vos nobles puissances, pour réprimer de commun accord le mal et protéger efficacement le bien.

C'est ainsi qu'il n'y aura pas de malheureuses et innocentes victimes de l'astuce et de la perversité, aucun mal ne sera projeté ni exécuté impunément, l'union entre les citoyens sera maintenue sans distinction de religion ni d'origine, et la liberté de tous assurée, malgré les menées qui seraient ourdies par quelques individus. C'est ainsi que dans ces circonstances, le commun accord avec vos nobles puissances contribuera à l'affermissement de l'ordre social; et que l'action libérale et forte du gouvernement conservera pour la postérité et pour notre maison, les grands exemples de nos ancêtres, dont la sagesse et le courage servirent d'épave à la liberté politique, civile et religieuse des Pays Bas, contre les usurpations d'une foule égarée, et contre l'ambition d'une domination étrangère.

Et sur ce, nous prions Dieu, nobles et puissans seigneurs, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

La Haye, le 11 décembre 1829.

N° 3.

(Page 56.)

*Rapport de la députation envoyée à La Haye.***Messieurs!**

« Arrivés à La Haye, lundi à une heure, nous avons demandé une audience à S. M. Une demi-heure s'était à peine écoulée, que déjà nous avions reçu réponse favorable. Le mardi, à midi, nous nous sommes rendus au palais; S. M. nous a reçus avec bienveillance, nous a demandé nos pouvoirs et n'a pas décliné le titre en vertu duquel nous nous présentions.

» Après avoir entendu la lecture de notre mission écrite, S. M. nous a dit qu'elle était charmée d'avoir pu devancer nos vœux, en convoquant les états-généraux pour le 13 septembre, moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume, de faire droit aux doléances, et d'établir les moyens d'y satisfaire.

» Après quelques considérations générales, nous sommes entrés dans l'exposé, puis dans la discussion des divers points dont votre réunion du 28 nous avait chargés verbalement de faire communication à S. M.

» Discussion s'est établie sur les théories de la responsabilité ministérielle et du contre-seing. Le

roi a dit que la loi fondamentale n'avait pas consacré nos théories; qu'elles pouvaient être justes et même utiles, mais qu'elles ne pouvaient être établies que par un changement à la loi fondamentale, de commun accord avec les états-généraux, convoqués en nombre double; qu'une session extraordinaire s'ouvrant au 13 septembre, il pourrait y avoir lieu, soit à sa demande, soit sur l'invitation de la 2^e chambre, à une proposition sur ce point, comme sur tous les autres exposés par nous et jugés utiles ou avantageux au pays.

» Sur la demande du renvoi de quelques ministres et particulièrement de M. van Maanen, S. M. n'a pas dit un mot en leur faveur; elle n'a ni témoigné de l'humeur, ni articulé de contradiction sur les plaintes que nous lui avons énumérées longuement à leur charge. Elle a fait observer que la loi fondamentale lui donne le libre choix de ses ministres; que du reste elle ne pouvait prendre aucune détermination aussi long temps qu'elle y paraîtrait contrainte; qu'elle tenait trop à l'honneur de conserver sa dignité royale, pour paraître céder, comme celui à qui on demande quelque chose le *pistolet sur la gorge*. Elle nous a laissé visiblement entrevoir ainsi qu'aux députés liégeois, qu'elle pourrait prendre notre demande en considération. (Cette question est actuellement soumise à la commission organique créée par le prince d'Orange: nous avons l'heureuse conviction qu'avant la fin de la journée, elle aura pris une résolution qui satisfera nos vœux.)

» Au sujet de la haute-cour, S. M. a dit que ce n'était qu'après mûre délibération que le lieu de son établissement avait été choisi ; que du reste elle s'occupera de cette réclamation et avisera au moyen de concilier tous les intérêts.

» Sur nos demandes au sujet de l'inégale répartition des emplois, des grands établissemens et administrations publiques, S. M. a paru affligée ; et sans contester la vérité des faits, elle a dit qu'il était bien difficile de diviser l'administration ; qu'il est bien plus difficile encore de contenter tout le monde ; qu'au reste elle s'occuperait de cet objet aussitôt que le bon ordre serait rétabli. Qu'il convenait, avant tout, que les princes ses fils rentrassent dans Bruxelles à la tête de ses troupes et fissent ainsi cesser l'état apparent d'obsession à laquelle elle ne pouvait céder, sans donner un exemple pernicieux pour toutes les autres villes du royaume.

» Après de longues considérations sur les inconvéniens et même les désastres probables d'une entrée de vive force, par les troupes, et les avantages d'une convention et d'une proclamation pour cette entrée, en maintenant l'occupation partielle des postes de la ville par la garde bourgeoise ; S. M. nous a invités à voir le ministre de l'intérieur et à nous présenter aux princes, lors de notre retour à Bruxelles. En terminant, S. M. a exprimé le désir que tout se calmât au plus vite ; elle nous a dit avec une vive émotion et répété plusieurs fois combien elle avait horreur de l'effusion du sang.

» Après deux heures d'audience, nous avons quitté S. M., et nous sommes allés chez le ministre de l'intérieur, qui, devant se rendre chez le roi, nous a donné rendez-vous à huit heures du soir.

» Les mêmes discussions se sont établies sur les divers objets, soumis par nous à S. M.; tout s'est fait avec une franchise et un abandon qui nous ont donné les plus grandes espérances. M. de Lacoste nous a prouvé qu'il a le cœur belge et qu'il est animé des meilleures intentions.

» Sur l'invitation de plusieurs membres de l'état-major de la garde bourgeoise, réunis hier soir, et conformément aux désirs exprimés par S. M.; MM. Joseph d'Hooghvorst et Gendebien se sont rendus chez le prince d'Orange; ils lui ont donné communication des résultats de leur mission à La Haye et de l'état des choses à Bruxelles, qu'ils lui ont décrit tel qu'il est, sans rien dissimuler. Il les a assurés qu'il espérait de la réunion de la commission (laquelle a eu lieu ce matin) les résultats les plus satisfaisans et les plus propres à prouver son désir et sa résolution inébranlable de satisfaire aux vœux du pays. Il les a chargés de vous dire qu'il se constituait l'intermédiaire entre S. M. et les habitans du Midi, et qu'il appuierait nos demandes, de manière à obtenir le succès le plus prompt et le plus complet.

» Nous avons appris positivement ce matin, que la commission réunie au palais du prince, s'occupe avec activité de l'objet de sa mission, et que dans la journée il vous sera transmis sur plusieurs points

de vos réclamations des résolutions très-satisfaisantes.

Bruxelles, le 2 septembre 1830.

Signé : MM. JOSEPH D'HOOGVORST ;
ALEXANDRE GENDEBIEN ;
le comte FÉLIX DE MÉRODE ;
DUPON FRÉDÉRIC DE SÉCUS, fils ;
PALMAERT, père.

N° 4.

(Page 71.)

*Discours du trône. — Session extraordinaire
des états-généraux.*

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS !

La session extraordinaire de vos nobles puissances, qui s'ouvre aujourd'hui, est devenue urgente par le cours d'événemens déplorables.

En paix et en bon accord avec tous les peuples de cette partie du monde, les Pays-Bas ont vu récemment se terminer heureusement la guerre dans les possessions d'outre-mer. Tout y prospérait en repos par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais sans relâche du soin d'alléger les charges du peuple et d'introduire peu-à-peu dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées; quand tout à-coup à Bruxelles, et d'après cet exemple bientôt aussi dans quelques autres endroits du royaume éclata une insurrection (*oproer*), caractérisée par des scènes d'incen-

die et de pillage, dont le tableau serait trop douloureux pour cette assemblée, pour mon cœur, pour le sentiment et pour l'humanité.

En attendant le concours de vos nobles puissances, dont la convocation a été ma première pensée, j'ai pris immédiatement toutes les mesures qui dépendaient de moi, pour arrêter les progrès du mal, pour protéger les bien pensans contre les mal-intentionnés et pour détourner de la Néderlande le fléau de la guerre civile.

Remonter à la nature et à la source de ce qui s'est passé, en pénétrer avec VV. NN. PP. le but et les conséquences est, dans l'intérêt de la patrie, actuellement moins nécessaire que de rechercher les moyens par lesquels le repos et l'ordre, l'autorité et la loi soient non-seulement temporairement rétablis, mais puissent être dorénavant garantis d'une manière beaucoup plus solide.

Dans l'intervalle, nobles et puissans seigneurs, par la lutte des opinions, par l'agitation des passions et par la discordance des vues et des projets, c'est une tâche d'une haute difficulté que de concilier mes désirs pour le bonheur de mes sujets avec les devoirs que j'ai contractés et jurés envers tous.

C'est pourquoi j'invoque votre sagesse, votre modération, votre fermeté, pour concerter avec la sanction des représentans de la nation et de commun accord avec eux ce qu'il convient de faire dans ces douloureuses circonstances pour le bien-être de la Néderlande.

De plusieurs côtés on pense que le salut de l'état

serait obtenu par une révision de la loi fondamentale et même par une séparation de contrées unies par des traités et par la loi fondamentale.

Mais une telle demande ne peut être mise en délibération que selon la voie tracée par cette même loi fondamentale, dont toutes les dispositions ont été solennellement jurées par nous.

Cette importante demande sera l'objet principal de vos délibérations.

Je désire connaître sur ce point l'opinion et les vues de votre assemblée, qui les donnera avec cette franchise et ce calme que requiert si particulièrement la grande importance de l'affaire. De mon côté, désirant par dessus tout le bonheur des Néerlandais dont la Providence divine a confié les intérêts à mes soins, je suis tout prêt à coopérer, avec votre assemblée, aux mesures qui peuvent conduire au but.

Cette session extraordinaire a pour objet ultérieur de faire connaître à VV. NN. PP. que les intérêts du royaume, au milieu des circonstances actuelles, demandent impérieusement la réunion de la milice nationale au-delà du temps fixé pour l'époque ordinaire des exercices.

Les crédits actuels peuvent provisoirement suffire aux dépenses de cette réunion prolongée de la milice, ainsi qu'aux dépenses qui résulteront nécessairement de la révolte (*oproer*). Cependant la régularisation ultérieure de ces dépenses devra faire l'objet de vos délibérations dans la prochaine session ordinaire.

NN. et PP. SS., je compte sur votre fidélité et sur votre patriotisme.

Me rappelant l'orage des révolutions qui a aussi grondé sur ma tête, j'oublierai aussi peu le courage, l'amour et la fidélité qui ont renversé le despotisme (*geweld*), fondé l'existence nationale et mis le sceptre dans ma main, que la valeur qui sur le champ de bataille a étayé le trône et assuré l'indépendance de la patrie.

Tout préparé à aller au-devant des vœux équitables, je ne céderai jamais à l'esprit de parti et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieront le bien-être et les intérêts de la patrie aux passions et à la violence.

Le vœu de mon cœur est de concilier autant que possible tous les intérêts.

Dans la même séance on communiqua à l'assemblée le message suivant :

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS !

Par suite de ce que nous vous avons fait connaître en ouvrant votre session extraordinaire et antérieurement à tous les Néerlandais, par notre proclamation du 5 courant, nous souhaitons que vos nobles puissances prennent immédiatement en considération réglée et attentive les deux points suivants :

1° Si l'expérience a indiqué la nécessité de modifier nos institutions nationales.

2^o Si, dans ce cas, il convient dans l'intérêt du bien général de changer ce qui est établi par des traités et la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume.

Il nous sera agréable de recevoir aussi vite que peut le permettre la nature des choses, la communication libre et franche des sentimens des représentans du peuple Néerlandais sur ces questions importantes, afin de concerter avec VV. NN PP. d'après les circonstances (*naar bevind*) les mesures qui pourraient mener à l'accomplissement de leurs intentions.

Et nous prions, NN. et PP. SS., que Dieu vous tienne en sa sainte garde.

La Haye, 13 septembre 1830.

Signé GUILLAUME.

FIN.

14

ET A

000

11000

